



RAPPORT D'ACTIVITE

2014



Association Jeunesse et Habitat

16 rue Bernard Palissy, 37000 TOURS - Tél. : 02 47 60 51 51 Télécopie : 02 47 20 75 20 – contact@asso-jeunesse-habitat.org

www.asso-jeunesse-habitat.org

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1- Les jeunes accueillis dans le parc Habitat Jeunes de l'association en 2014	4
2- La gamme « Habitat Jeunes » de l'Association en 2014	13
2-1 Le FJT Henri Fontaine – le vaisseau amiral de 111 logements	13
2-2 Les micro-résidences FJT – un concept novateur (6 résidences – 58 logements)	14
2-3 La sous location de logements dans le parc diffus – l'intermédiation locative	14
2-4 Le parc de logements temporaires – une initiative partenariale locale et originale	15
2-5 Les logements destinés à des jeunes majeurs de l'ASE – une coopération efficace	15
3 – Les actions auprès des jeunes	16
3-1 L'accompagnement individuel des jeunes résidents	16
3-2 Participation et dynamiques collectives (volet animation)	23
3-3 L'accompagnement auprès des autres jeunes	29
4- Le développement territorial et l'animation partenariale	37
4-1 Les projets de développement d'une offre adaptée aux besoins des jeunes	37
4-2 L'animation d'un réseau partenarial	38
4-3 La mobilisation du parc privé : l'animation d'un service de médiation locative	38
5- La restauration associative	40
5-1 Le restaurant association –données générales	40
5-2 La fréquentation et le respect de l'instruction fiscale	41
5-3 La Haute Qualité Alimentaire	43
5-4 Les procédures et les contrôles	44
5-5 La gamme de restauration(s)	44
5-6 Les actions collectives « alimentation »	44
QUELQUES MOTS DE CONCLUSION...	46
ORGANIGRAMME	

INTRODUCTION

L'Association Jeunesse et Habitat est organisée en trois services avec des fortes mutualisations entre eux.

Le navire amiral de l'association est un **foyer des jeunes travailleurs** de 111 logements, nouvellement piloté par Cécile Jonathan, directrice adjointe et Cyril Carteau, responsable de service. Il porte l'administration générale de l'association et les dynamiques socio éducatives propres à la résidence.

Le **Restaurant associatif** (nous le nommons ainsi) est géré, dans sa partie production, par Olivier Nogues, nouvellement promu à cette fonction. Le pilotage assuré en doublon par Cyril Carteau pour le volet développement, assisté de Cécile Jonathan pour le volet « ressources humaines et sociales ». Tous deux participent à un groupe projet animé par le Directeur et intégrant une partie de l'équipe administrative.

D'autres fonctions supports sont assurées par l'administration générale.

Enfin, le n°24 de la rue Bernard Palissy abrite le **Service Logement Jeunes**, animé par Caroline Joveneaux, responsable de service. Doté de l'ensemble des missions d'un CLLAJ (comité local pour le logement autonome des jeunes), le SLJ accueille et accompagne tous les jeunes à la recherche d'un logement, effectue des missions d'accompagnement social lié au logement et gère le parc de logements « hors les murs » de l'association.

Quelques mots sur les faits saillants de l'année ...

Nous avons concentré une grande part de notre énergie dans **le champ des ressources humaines**. Deux congés maternité dans le pôle administration, le départ de Rachel Valla, directrice adjointe depuis 8 ans pour d'autres univers professionnels, le départ de deux travailleuses sociales du SLJ qui avaient aussi près de 10 ans d'ancienneté, la démission de notre jeune responsable de production en restauration, et l'absence pour maladie de notre comptable depuis le début du mois d'octobre. Comme à l'accoutumée, appuyées par l'exécutif de l'association, la direction et les équipes ont fait face à ces contingences sociales et permis que de nouvelles organisations pallient ces aléas.

Néanmoins les réflexions en terme de **développement** et les actions menées se sont poursuivies.

- nous avons ouvert notre nouvelle résidence de Langeais en mai, inaugurée en octobre. Elle porte le nom de Résidence Habitat Jeunes – Loire Nature
- la petite résidence, rue Comte de Mons à Joué lès Tours a été mise en chantier à l'été 2014 et sera livrée au printemps 2015.
- le dossier « Résidence de l'Alternance » continue d'avancer en dépit des multiples aléas principalement juridiques liés au foncier qui le ralentissent. Nous continuons d'espérer un début des travaux en juin 2015.
- et enfin, nous avons réussi à obtenir un financement de la Fondation de France pour tenter une expérimentation pour accueillir des jeunes ne disposant d'aucun revenu dans un logement capté à cet effet,

En 2013, nous avons mené la démarche d'auto évaluation qui nous avait conduit à adopter un plan d'amélioration continue pour les années 2014 et 2015. En fin d'année 2014, nous avons fait l'évaluation de ce plan d'action et le comité de pilotage aura, dès le printemps 2015, à fixer de nouveaux objectifs.

En décembre, nous avons fait réaliser notre évaluation externe par un auditeur retenu dans le cadre d'une consultation organisée par l'URHAJ Centre. Nous aurons son rapport en février.

Toute l'équipe d'AJH et moi-même vous souhaitons une bonne lecture.

Le Directeur Général
CI GARCERA

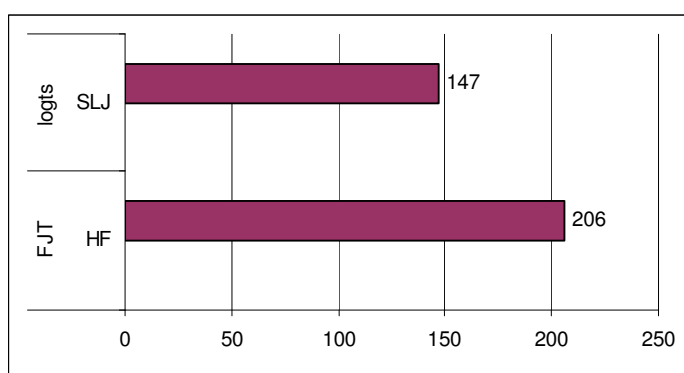
1- Les jeunes accueillis dans le parc Habitat Jeunes de l'association en 2014

Ces statistiques, relatives à l'occupation du parc de logements gérés par l'Association intègrent les informations relatives :

- aux jeunes hébergés sur le site principal de l'association – **FJT « Henri Fontaine »**
- à ceux résidant dans nos 7 résidences (rue Traversière et rue René Prie à Tours, Joué lès Tours, Montlouis sur Loire, Montbazon, La Riche et Langeais) ainsi que dans les logements pris en sous location dans le parc public : **dispositif « Foyer Soleil »** (toutes sous-locations confondues)
- aux jeunes hébergés dans le cadre du dispositif « **logements temporaires** »

DONNEES GENERALES

Au total 353 jeunes ont occupé l'un de nos logements.



206 jeunes auront été accueillis au FJT Henri Fontaine contre 247 l'an passé (présents au 31/12 et entrés dans l'année)

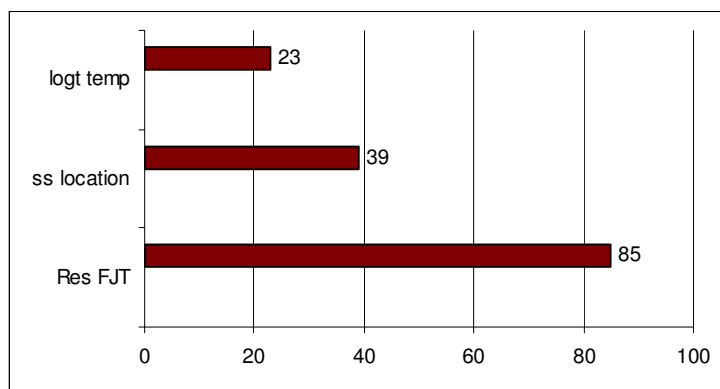
Parmi eux, 51 ont réalisé un séjour fractionné, soit 25% (26% en 2013). Ces jeunes sont apprentis ou stagiaires de la formation professionnelle et peuvent effectuer plusieurs séjours, jusqu'à 10 pour certains jeunes. La plupart des séjours fractionnés sont le fait de jeunes accueillis dans le cadre de conventions avec le CFA de la Propreté (l'INHNI) et celui du Médicament (IMT).

Cette année, le taux d'occupation aura été de **90%** (92% l'an passé).

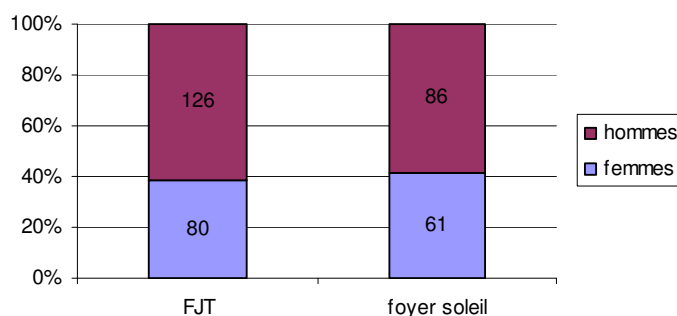
147 ménages (152 l'an passé) ont été accueillis dans la gamme de logements gérée par le Service Logement Jeunes. Le taux d'occupation des 6 résidences FJT aura été de 90% (**89% en 2013**). Un moindre taux général d'occupation est liée à l'ouverture, en mai, de notre nouvel équipement à Langeais et à sa mise en location progressive. En 2013, il s'agissait de la résidence de Montbazon.

Les logements du parc spécifique (logements temporaires, logements d'insertion, résidence Saint Sauveur) ont conservé un bon taux d'occupation, proche de 95%. En revanche, l'occupation des logements de l'Aide Sociale à l'Enfance reste très faible (65%). Depuis trois ans, nous avons alerté à plusieurs reprises le Conseil Général sur cette sous occupation préoccupante. Sans suite à ce jour.

Répartition des accueils dans le parc géré par le Service Logement Jeunes



Répartition Hommes / Femmes

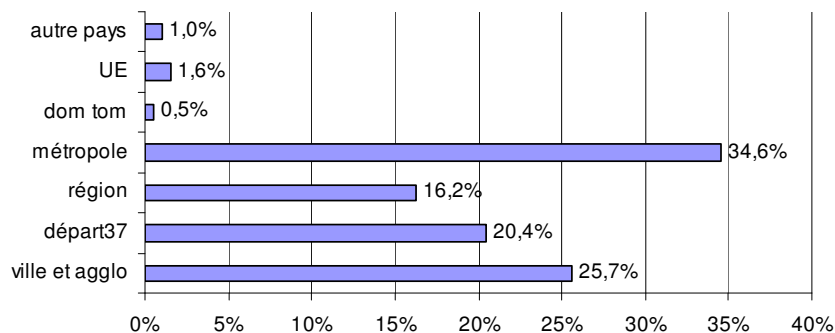


Au FJT Henri Fontaine, la répartition hommes / femmes se situe dans les mêmes moyennes que les années passées avec **39% de jeunes filles**. Cette proportion progresse depuis deux ans (36% en 2013 et 34% en 2012). Des données classiques que l'on retrouve sur le plan régional et national.

Hors collectif, les rapports se resserrent. En sous location et résidences, l'autonomie résidentielle proposée, après avoir été davantage attractive pour les jeunes filles que pour les jeunes hommes tend à rejoindre le rapport connu en FJT : **41% de jeunes filles** (43% en 2013 et 45% en 2012). En quelques années, les rapports se sont donc inversés.

LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES JEUNES ACCUEILLIS

Les origines résidentielles des jeunes entrés en 2014

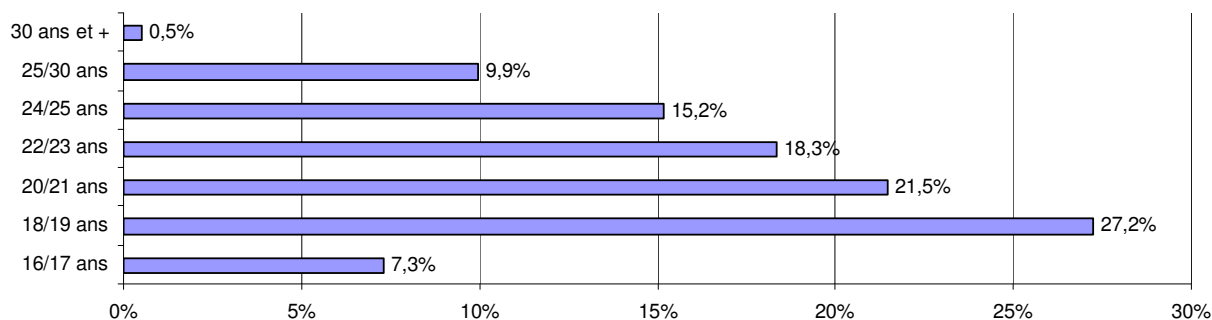


Les mobilités observées s'opèrent majoritairement hors département. Un peu plus de **45 %** des jeunes sont originaires de l'Indre et Loire. Ces chiffres sont stables depuis quelques années. Ces mobilités de proximité concernent des jeunes en fin de parcours institutionnels ou en situation de décohabitation. Il s'agit également de quelques apprentis mineurs.

35% des jeunes sont issus d'autres territoires métropolitains que la région Centre (40% en 2013). Ce chiffre est important, mais classique dans notre association qui accueille de nombreux apprentis pendant leur période de formation dans les CFA très spécialisés de l'agglomération (médicament, ascenseurs, propreté ...).

Et enfin, un nombre stable de jeunes stagiaires ou en SVE (volontaires européens) étrangers : **3 %** de la population (2% l'an passé)

L'âge des jeunes, à leur arrivée en 2014



Assez peu d'évolutions, par rapport à 2013, concernant la pyramide des âges des jeunes à l'entrée.

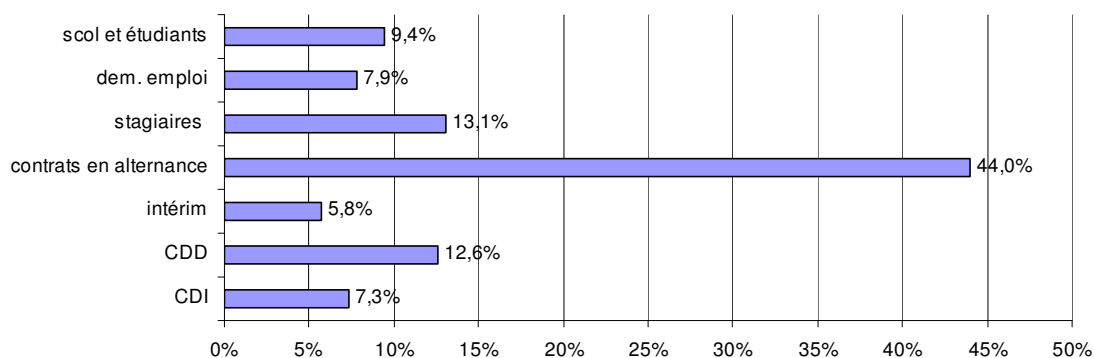
Les jeunes âgés :
de moins de 18 ans sont un peu plus de 7% (9% en 2013)
de 18 à 21 ans, 48.7% (47.5% en 2013)
de 22 à 25 ans, 33.5 % (33.4% en 2013)
de 25 ans à 30 ans, 10.4% (9.2% l'an passé)

Alors que la tranche d'âge supérieure à 25 ans est de 20% au niveau national, elle est, ici, d'un peu plus de 10%.

Le pourcentage de mineurs diminue avec une baisse des prises en charges des mineurs étrangers isolés de l'Aide Sociale à l'Enfance)
La moyenne d'âge est toujours d'un peu plus de 20 ans (23 ans sur le plan national)

LES ACTIVITES ET LES RESSOURCES DES JEUNES, A L'ENTREE EN 2014

Les statuts d'activité



Les jeunes titulaires d'un contrat de travail à leur arrivée (CDI, CDD, intérim) sont toujours un peu plus nombreux depuis deux ans : **25.7%** (22.3% en 2013 et 18.8% en 2012). Les CDI seuls (à l'entrée toujours) représentent **7.3%** de la population (8% en 2013). Ce type de contrat est depuis longtemps l'exception.

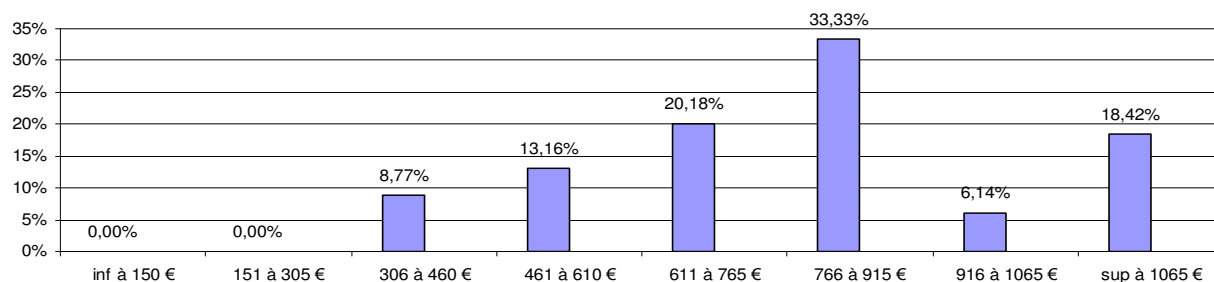
Les jeunes titulaires d'un contrat de travail en alternance (essentiellement des apprentis) forment une part prépondérante des accueils : **44%** contre 49.2% en 2013 et 41.2 % en 2012.

La souplesse de notre organisation, la capacité à nous adapter aux rythmes hebdomadaires des jeunes et les conventions que nous concluons avec les CFA contribuent à cet accroissement.

Les jeunes en situation **d'insertion professionnelle** (stagiaires et demandeurs d'emploi) forment **21%** du public accueilli, un chiffre stable par rapport à l'an passé (20%) après avoir connu une nette progression.

Il est important de préciser que ces situations d'activité sont celles relevées à l'entrée. De nombreux et rapides changements rythment très souvent les parcours des jeunes. Ainsi, à un instant T pris au printemps dernier, le pourcentage de demandeurs d'emplois atteignait 25%.

Leurs niveaux de ressource à l'arrivée



Les ressources (nettes) prises en considération sont celles provenant d'une activité (salaire, indemnité de stage ou de chômage ...)

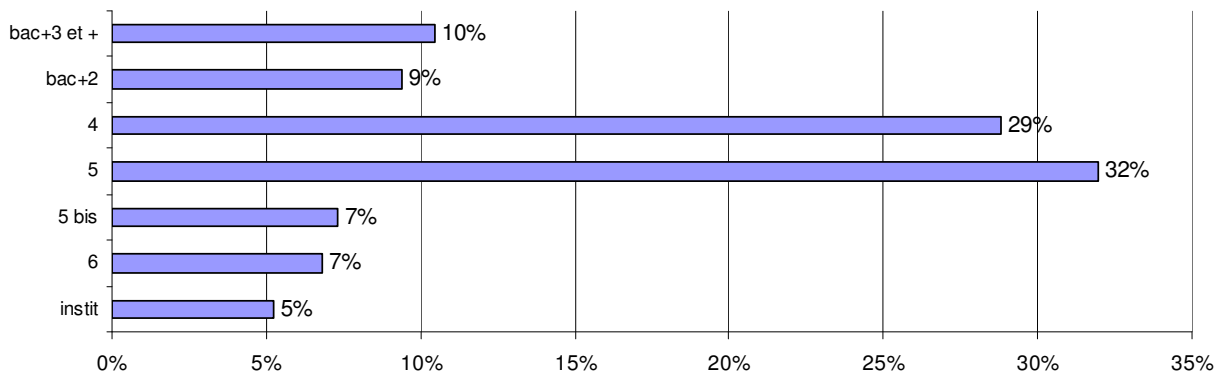
Les niveaux de ressources supérieurs (**au-delà de 1065 Euros**) concernent un pourcentage maintenant significatif de jeunes : **18.5%**. Les autres ressources s'échelonnent en fonction des activités avec un pic habituel pour les ressources comprises entre 766 Euros et 915 Euros (la fourchette de salaire des apprentis de niveau 4 et plus).

Les jeunes qui entrent avec **moins de 610 Euros** sont dans les mêmes proportions que l'an passé : **22%**.

A noter également que les ressources à l'entrée sont généralement de nature à évoluer en fonction du parcours de chacun des jeunes : rupture de contrats, fin de mission d'intérim ... elles ne reflètent donc pas de la réalité vécue. Elles témoignent simplement du niveau de revenus déclarés pour entrer dans le parc Habitat Jeunes.

Précisons qu'afin de soutenir les situations de jeunes hébergés les plus en difficulté, **l'association gère un fonds d'aide** créé sur ses fonds propres. En 2014, 48 aides (62 en 2013) ont été attribuées sous forme de dons ou de prêts. Au total, 2363.40 € en dons (2748.62 € en 2013) et 203 € en prêts (206 € en 2013). 69 % des aides attribuées correspondent à une demande d'aide alimentaire. Pour les autres aides nous sommes essentiellement sur de l'aide à l'achat de médicaments, produits d'hygiène ou de l'aide à la mobilité.

Les niveaux de fin de scolarité des jeunes



Chaque année, le niveau scolaire des jeunes accueillis connaît certaines fluctuations.

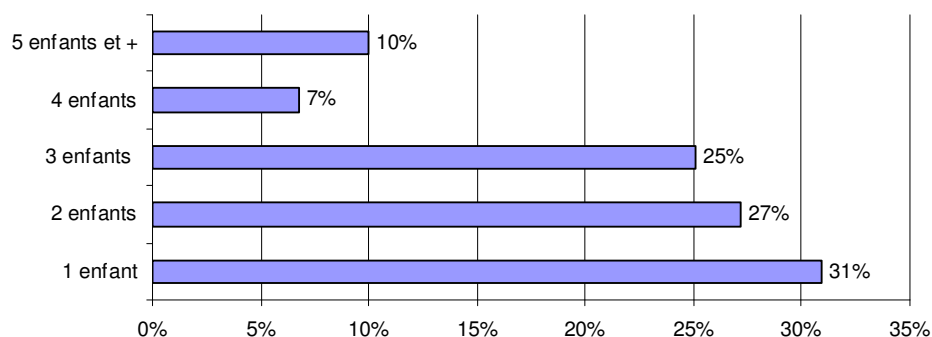
En 2014, ils sont **48%** à avoir obtenu le **baccalauréat** ou son niveau (50% en 2013).

A noter une toujours forte proportion de jeunes sortant d'institutions spécialisées en 2014 ou disposant d'un très faible niveau de qualification (infra 5).

Les différents dispositifs d'accueil gérés par l'association continuent donc de s'appuyer sur la diversité des situations de jeunesse, générant une véritable richesse par le brassage des situations.

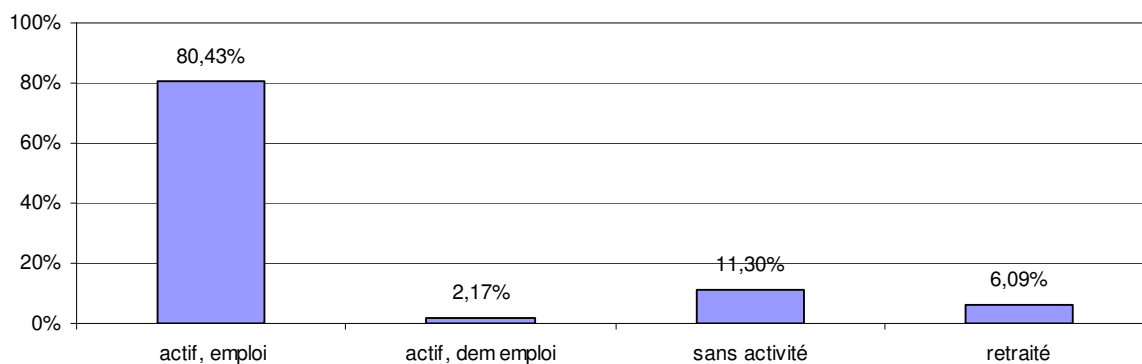
L'UNIVERS FAMILIAL DES JEUNES

La taille de la fratrie



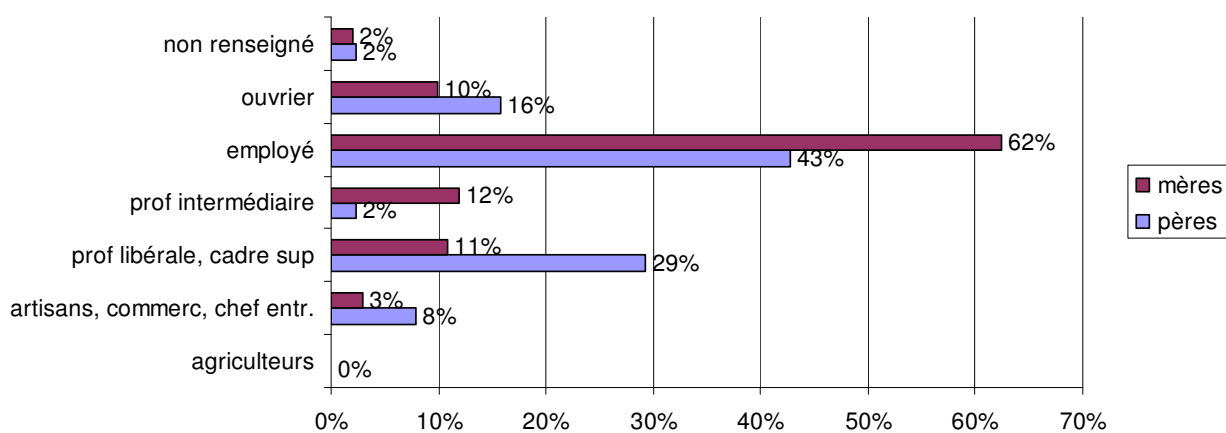
En 2014, la répartition des fratries des jeunes accueillis est assez semblable à celle des autres années : 42% des jeunes appartiennent à des fratries de trois enfants et plus.

Les activités des parents



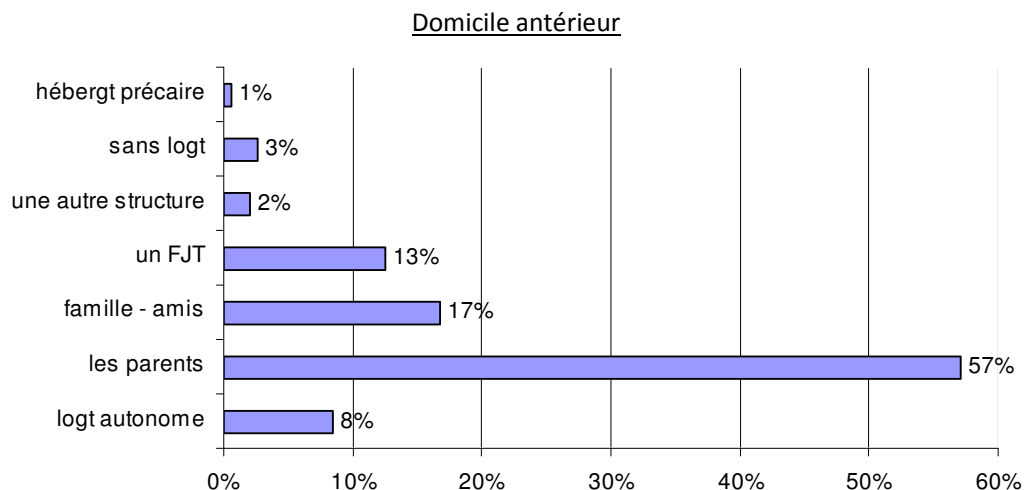
Les parents des jeunes accueillis occupent très majoritairement une activité professionnelle.

CSP des parents actifs

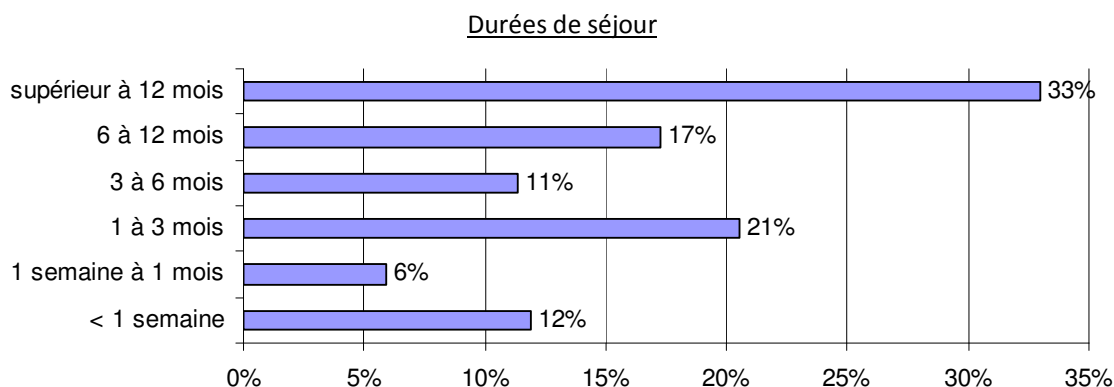


De façon traditionnelle, les jeunes accueillis dans les associations Habitat Jeunes étaient les enfants d'employés et d'ouvriers. Depuis quelques années, nous constatons une ouverture plus importante vers les classes moyennes et supérieures.

DOMICILE ANTERIEUR, DUREE DE SEJOUR ET DEPART



Les jeunes sont peu nombreux à quitter un logement autonome pour intégrer l'un des nôtres. Le domicile parental reste majoritaire. Cet indicateur est à relier au jeune âge des résidents à l'entrée (20 ans) et à leurs statuts d'activité (une majorité d'apprenants et de jeunes en insertion)



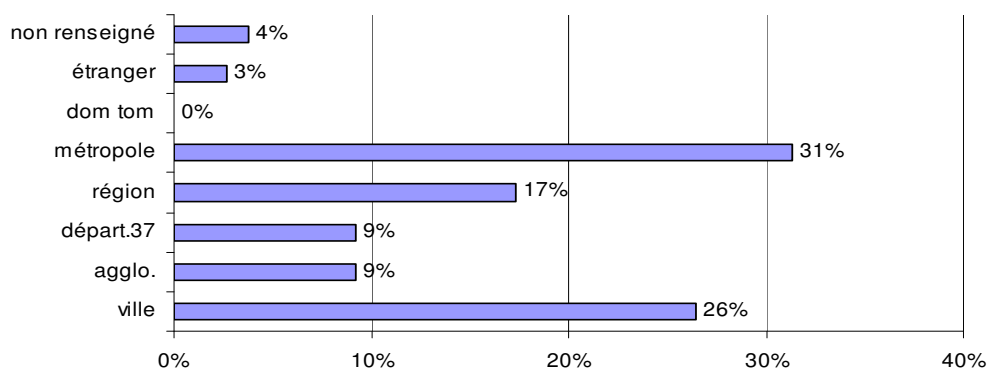
La durée moyenne de séjour ne peut pas être calculée avec le système d'information dont nous disposons en raison des nombreux séjours séquencés ou fractionnés. Afin d'éviter des doublons dans les analyses, seul l'un des séjours est pris en compte.

Considérant cette particularité qui concerne exclusivement le FJT Henri Fontaine, la durée moyenne aura été de **8.8 mois** dans cet établissement (5.6 mois en 2013 et 4.3 mois en 2012) et de **15.9 mois** (14 mois l'an passé) pour les autres logements gérés par l'association (stable).

Les plus courts séjours sont le fait des jeunes au FJT Henri Fontaine, avec un nombre d'apprentis en alternance et en rotation plus nombreux.

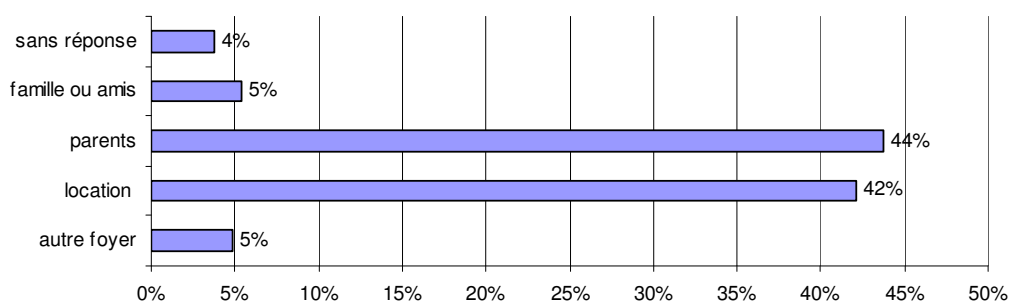
Les séjours les plus longs sont constatés dans le parc géré par le Service Logement Jeunes.

Destination après leur départ



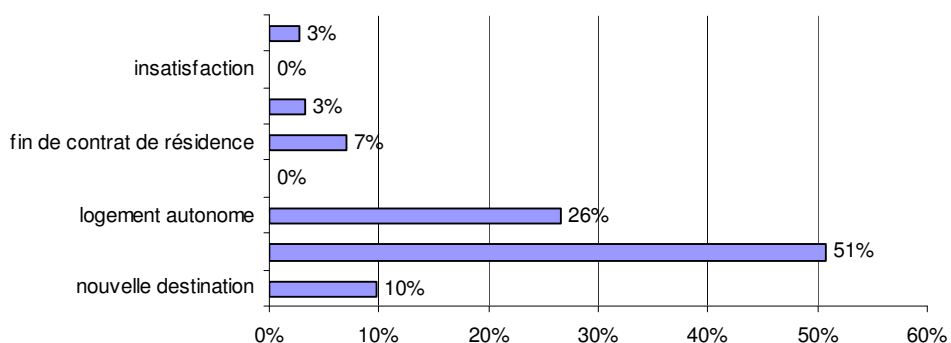
Nous continuons d'observer deux types de trajectoires assez équilibrés. Le premier est relatif à l'installation des jeunes dans le territoire à leur sortie. Elle concerne **44% des jeunes** (34% en 2013). Le second est le retour au domicile parental à l'issue du contrat de travail ou de la formation et concerne **55% des jeunes** (61% l'an passé)

Le type de logement à la sortie



Sans surprise, ce graphique correspond aux destinations observées plus haut. Les logements de la gamme Habitat Jeunes géré par l'Association Jeunesse et Habitat sont « des tremplins » vers l'autonomie résidentielle, mais forment également une étape intéressante dans les parcours résidentiels de jeunes qui peuvent vivre plusieurs périodes de décohabitation parentale. Les anciens schémas s'estompent.

Les motivations de départ



LES REPONSES AUX DEMANDES DE LOGEMENT

FJT Henri Fontaine

156 dossiers déposés en 2014 (192 en 2013). Une bien moindre pression sur cette résidence cette année. Ce qui explique en partie le taux d'occupation plus faible également.

- 76 dossiers ont été annulés (83 en 2013) : 27 ne donnent pas suite, 8 ont changé de projet, 39 ont trouvé un logement ailleurs et 2 n'avaient pas de ressources suffisantes.
- 69 résidents sont entrés pour la 1^{ère} fois au FJT contre 71 en 2013
- 8 dossiers ont été transmis au SLJ
- 10 dossiers sont en cours de traitement au 31 décembre 2014.

Parc géré par le Service Logement Jeunes

135 dossiers ont été déposés en 2014 (191 en 2013).

L'écart important s'explique par la nouvelle organisation du service depuis avril qui fait que tout dossier de demande de logement passe en premier rendez-vous par l'AIOA. Ceci permet de réaliser un 1^{er} diagnostic et d'orienter au mieux la demande. N'arrivent ainsi jusqu'à la gestion locative que les demandes qui semblent en adéquation avec notre offre :

- 64 ont intégré le parc du SLJ du 01/01/2014 au 31/12/2014 (61 en 2013)
- 67 demandes n'ont pas abouti :
 - 3 attributions dans le parc public,
 - 17 ont trouvé par leurs propres moyens dans le parc privé,
 - 10 ont été dirigés vers le FJT Henri Fontaine.
 - 2 qui se sont finalement fait héberger par de la famille
 - 5 ont vu leur projet différé,
 - 3 ont changé complètement de projet,
 - 4 ont trouvé le logement proposé trop petit et/ou non adapté et l'ont refusé,
 - 11 ont abandonné
 - 12 ont été redirigés vers l'AIOA pour une autre orientation (ressources ou autonomie insuffisantes)
- 4 dossiers étaient encore en cours au 31/12/2014

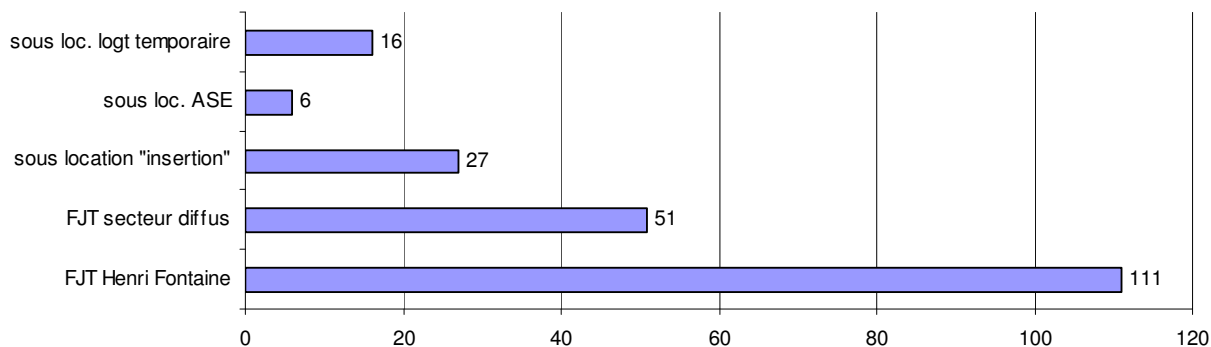
2- La gamme « Habitat Jeunes » de l'Association en 2014

Cette gamme de logements a été constituée avec le temps pour répondre aux besoins ou attentes diversifiés des jeunes en mobilité formative, professionnelle ou sociale dans le territoire.

La diversification de l'offre croise plusieurs enjeux : répartition géographique, type de logement, type d'accompagnement, degré d'autonomie ...

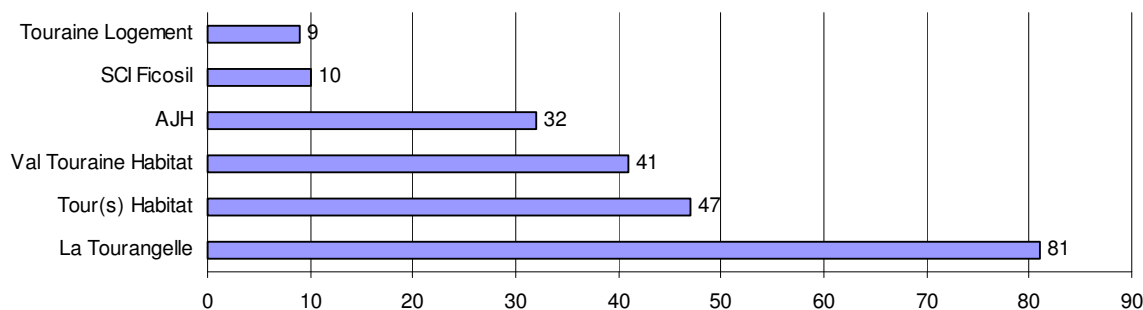
DONNEES GENERALES

Au 31 décembre 2014, l'Association gérait un parc de 220 logements



Nous présentons cette gamme avec une entrée de type « dispositifs », davantage explicite pour nos partenaires.

Une gamme de propriétaires



La Tourangelle d'HLM, par bail emphytéotique, bénéficie de droits immobiliers réels sur 79 des 111 logements du site « Henri Fontaine ».

2-1 Le FJT Henri Fontaine – le vaisseau amiral de 111 logements

Siège administratif et opérationnel de l'association, la résidence Henri Fontaine (agrément résidence sociale) est l'acception classique d'un foyer des jeunes travailleurs : 101 chambres de 15 à 18 m² et 10 studios avec des espaces collectifs généreux et une restauration ouverte aux adhérents non résidents.

Située dans l'hyper centre de Tours, face à la Préfecture et à deux pas de la Gare, de l'Hôtel de Ville, et du Centre Administratif, la résidence est une véritable ressource pour les jeunes primo arrivants dans l'agglomération, les apprenants en formation par alternance ou encore les jeunes sous tutelle institutionnelle dont les autorités connaissent l'accompagnement quotidien qui peut y être effectué.

- accueil des jeunes de 16 à 25 ans
- les logements sont meublés.
- les jeunes ont la possibilité de prendre leurs repas au restaurant de l'association ou de les confectionner dans une toute nouvelle cuisine partagée.
- une présence 24h sur 24h est assurée
- taux d'occupation en 2014 : 90%

Les principaux espaces collectifs :

- **l'espace résidents** : vaste salle à colombage de **190 m²** avec bar, baby foot, billard, ordinateurs en ligne, documentation et possibilité d'y tenir des réunions en journée (ou spectacles en soirée)
- **la cuisine partagée (30m²)**, adossée à l'espace résident, permet aux jeunes de confectionner leurs repas dans un local approprié avec du matériel adapté. Elle permet aussi l'exercice d'ateliers culinaires avec les jeunes.
- **la salle de sport, 100 m²** aménagés pour l'exercice physique (matériel de salle, boxe, mur d'escalade, tennis de table)
- **une salle de réunion** polyvalente de **210 m²**
- **une petite salle de réunion** (ou salle de répétition musicale) de **25 m²**
- **une salle de restaurant** de **460 m²**

La résidence Henri Fontaine est gérée par l'administration générale de l'Association Jeunesse et Habitat.

Les autres logements de la gamme sont **gérés par le Service Logement Jeunes** de l'association et accueillent les jeunes de 16 à 30 ans : tous les jeunes peuvent bénéficier des services proposés au siège de l'Association.

2-2 Les micro-résidences FJT – un concept novateur (6 résidences – 58 logements)

Ce concept, initié en région Centre en 2004 par l'Association, consiste à proposer un logement autonome meublé de 20 m² à 45m² dans une petite résidence (agrément Résidence Sociale et Foyer des Jeunes Travailleurs). L'idée étant de mailler le territoire départemental d'unités de ce type.

En 2014, l'association gère :

- la résidence place Sainte Anne à **LA RICHE** (7 logements) – taux d'occupation = 92% (+ 1 point)
- la résidence rue du Comte de Mons à **JOUE LES TOURS** (12 logements) – taux d'occupation = 94% (+5pts)
- la résidence de l'Est Tourangeau à **MONTLOUIS SUR LOIRE** (10 logements) – avec locaux collectifs– taux d'occupation = 90% (- 1 pts)
- la résidence rue Traversière à **TOURS** (12 logements) – taux d'occupation = 95% (- 2 pts))
- la résidence Georges Guérin à **MONTBAZON** (10 logements) – taux d'occupation = 89%
- la résidence Habitat Jeunes « Loire Nature » à **LANGEAIS** (7 logements), livrée en mai 2014.

2-3 La sous location de logements dans le parc diffus – l'intermédiation locative

29 logements composent ce parc dont les propriétaires bailleurs représentent l'essentiel du monde HLM de notre département.

La création et le développement de ce parc répondent à plusieurs objectifs :

- permettre à des jeunes d'expérimenter l'autonomie résidentielle dans un cadre accompagné,
- mettre à disposition un logement autonome à des jeunes pouvant en assumer la charge et la bonne occupation sans pour autant avoir les moyens d'accéder à un bail de droit commun,

- contribuer au maillage territorial par quelques unités répondant à des besoins spécifiques,
- participer aux opérations de renouvellement urbain par la prise en gestion temporaire d'immeubles préemptés en vue d'opérations ultérieures
- **Pour le volet « autonomie accompagnée »** de la démarche, nous disposons de **4 logements** rue René de Prie à proximité du siège de l'association et de **3 autres**, place Coty à Tours Nord et à Saint Pierre des Corps
- **Pour le volet « territoire »**, cette année, aucune demande n'a émané d'une localité autre que celles dans les lesquelles nous sommes déjà implantés,
- Et enfin, pour la dimension « **renouvellement urbain** », nous prenons progressivement en gestion l'ancienne « maison Villatte », située au rond point Saint Sauveur à Pont de Cher. Au 31 décembre, nous proposons à la location **21 logements**, non meublés, avec des loyers bon marché (logements non conventionnés)

Tous programmes confondus, le taux d'occupation aura été de **94 %** en 2014 (- 1 pt)

2-4 Le parc des logements temporaires - une initiative partenariale locale et originale

Issu d'un dispositif déjà ancien en Indre et Loire, le parc dédié à cette initiative est de **16 logements** majoritairement situés dans les quartiers d'habitat social de Tours (Sanitas, Les Fontaines)

Composé de logements de taille moyenne, ce parc est destiné à accueillir des ménages en plus grande difficulté, de 18 à 30 ans, souvent avec des enfants et orientés par le Service Intégré de l'Accompagnement et de l'Orientation (SIAO). Cette instance nouvellement mise en place dans le département (généralisée à la France entière) réunit, autour des services de l'Etat et du Conseil Général, les acteurs de l'insertion par le logement ainsi que les bailleurs sociaux.

Taux d'occupation de 94 % en 2014 (comme en 2013)

2-5 Les logements destinés à des jeunes majeurs de l'ASE – une coopération efficace

Fruit d'une collaboration également ancienne entre le Conseil Général et l'association, ces **6 logements** sont destinés à accueillir des jeunes majeurs, de 18 à 21 ans, afin de les accompagner dans un processus d'autonomie résidentielle.

Toutes les propositions d'admission émanent de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ce dispositif, pourtant innovant, est clairement en baisse de régime.

Taux d'occupation de 65 % en 2014 (58% en 2013)

3- Les actions auprès des jeunes

L'association puise ses modes d'intervention dans les deux champs culturels de ses origines : l'action sociale et l'éducation populaire.

Nous adhérons à la Charte de l'Union nationale pour l'habitat des jeunes qui notamment affirme :

« Pour que les jeunes deviennent acteurs de leur propre développement, pour qu'ils puissent passer d'un état de dépendance à un rôle de contribution au bien commun, nous affirmons notre responsabilité pédagogique, et notamment que la tolérance est inséparable de l'exigence, la promotion individuelle se bâtit dans l'activité collective, le respect fonde l'autorité, l'écoute légitime la parole.

Pour nous comme pour les jeunes que nous accueillons, le développement se fonde sur l'autonomie, l'initiative, la responsabilité, la participation active, la solidarité.

Participant à la politique de la jeunesse, fidèles à notre vocation d'éducation populaire et de promotion sociale, nous adoptons une approche globale et individualisée de chaque jeune, en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité issues de la multiplicité des expériences, des situations, des perspectives qui sont celles de tous nos publics.

C'est en aidant les jeunes à se construire personnellement que nous pouvons promouvoir leur citoyenneté et faire reconnaître leur droit de cité. »

Cet extrait de la Charte de l'UNHAJ éclaire sur la posture qui doit être adoptée par les intervenants socio éducatifs comme par l'ensemble du personnel de l'association.

C'est à partir de ces fondamentaux que les actions auprès des jeunes sont développées.

Les équipes sont donc de manière permanente attentives au brassage des multiples situations de jeunesse, et tout comme les jeunes, aux rencontres, découvertes, expérimentations ... L'Habitat, c'est aussi utiliser le logement comme levier d'insertion, comme outil d'ouverture vers l'extérieur, l'Association met ainsi un certain nombre d'actions en place autour de la vie quotidienne, la restauration, le bien être, la mobilité, l'emploi, la formation, les loisirs, la culture ... AJH représente bien souvent une étape déterminante dans le parcours résidentiel des jeunes avec pour point de mire, le logement autonome et pour ambition, contribuer à leur socialisation.

3-1 L'accompagnement individuel des jeunes résidents

▪ LE SUIVI SOCIO EDUCATIF (résidence Henri Fontaine)

L'accueil des résidents a nécessité quelques aménagements.

L'absence d'une salariée pour congé maternité a modifié quelque peu l'organisation habituelle. L'accueil administratif a été renforcé sans se substituer à la fonction socio éducative. Le premier accueil a parfois dépassé le strict cadre du dossier administratif. Outre la signature du contrat de résidence et la réalisation de l'état des lieux, un premier niveau d'informations concernant le fonctionnement collectif de la résidence a été donné lors de l'entrée dans la résidence Henri Fontaine.

Nous avons souhaité, malgré les difficultés conjoncturelles, maintenir une qualité d'accueil et d'écoute des jeunes. C'est pourquoi, quelques semaines après l'arrivée de ceux-ci, tous se sont vus proposer un entretien avec un animateur pour échanger sur les services proposés, sur le logement ou bien encore les espaces collectifs. Enfin, les attentes et les centres d'intérêt de chacun sont recueillis lors de cet entretien afin d'en tenir compte lors de la mise en place des actions de dynamiques collectives.

L'accompagnement des résidents se fait par un travail au quotidien qui nécessite un état de veille permanent. L'ensemble du personnel de l'association est potentiellement acteur dans cette fonction, en plus de l'équipe éducative. En effet, que ce soit le personnel à l'accueil, le personnel d'entretien, les agents de surveillance... tous

sont amenés à discuter avec les résidents, à les voir vivre et ainsi repérer les premiers signes d'exclusion, de repli sur soi ou encore d'agressivité.

Une fois le problème identifié, l'équipe éducative met en place un accompagnement qui va s'appuyer sur les acteurs présents dans la vie du résident (famille, éducateur, tuteur...).

En 2014, nous avons accompagné plus particulièrement 67 jeunes, soit un peu plus de 30 % du public accueilli dans la résidence Henri Fontaine. On notera que la part des jeunes accompagnés est constante par rapport aux années précédentes; toutefois nous observons des problématiques nouvelles dans les accompagnements :

- Les aspects administratifs et en particulier les situations de mineurs isolés étrangers ont nécessité un fort engagement des équipes pour expliquer, accompagner et s'assurer que les jeunes engageaient bien un suivi de leurs démarches administratives.

- Les difficultés psychologiques ou parfois psychiques ont été également très présentes parmi les jeunes accueillis en 2014. Le repérage du « mal être » par les équipes, n'est pas toujours simple à faire. Nous avons du parfois faire appel à des partenaires santé (associatifs ou services de soins spécialisés) plus à même de prendre en charge ces jeunes, pour lesquels nous avons pu repérer une situation psychologique préoccupante.

- Enfin, plus généralement, la gestion du budget demeure souvent difficile pour les résidents. L'arrivée au FJT est une période de chamboulement dans leur vie : nouvelle activité, nouveaux frais (transport, nourriture, téléphone...). Un accompagnement est alors nécessaire pour expliquer les priorités et se rendre compte de la valeur des choses. C'est notamment au travers d'accompagnement individuel ou collectif que nous avons abordé la question de la gestion du budget.

■ **LA VEILLE SOCIALE REALISEE AUPRES DES JEUNES EN RESIDENCE OU EN SOUS LOCATION**

Elle a pour objectifs de :

- Assurer un suivi global du jeune (administratif, éducatif, budgétaire, orientation sur les domaines de l'emploi, la santé, la famille ...) en maintenant un lien de proximité
- Prévenir les situations avant qu'elles ne se fragilisent
- Assurer le suivi du parcours locatif et administratif
- Orienter le jeune vers le partenaire concerné en fonction de la problématique repérée.
- Constituer le dossier d'Aide Personnalisée au Logement et en assurer le suivi.
- Maintenir le lien avec les différents acteurs du territoire.
- Assurer le relogement des jeunes, après évaluation du budget, du territoire recherché et des garanties possibles.

En 2014, nous avons finalisé le travail engagé afin de définir la mission « veille sociale » au sein de l'Association. Ce travail nous permet aujourd'hui de mieux communiquer auprès des jeunes et des partenaires.

Afin de répondre au mieux et en fonction du niveau d'intervention réalisé auprès des résidents, nous avons créé des outils à destination des jeunes qui en auraient besoin mais aussi à destination de l'accompagnateur social.

Les permanences

Une prise de contact doit être faite au moins une fois par mois entre le jeune et l'accompagnatrice sociale. Celui-ci peut être réalisé par contact téléphonique, entretien au Service Logement Jeunes ou sur le logement.

Des permanences sont réalisées en binôme par la chargée de gestion locative et l'accompagnatrice sociale. Elles consistent en une visite sur chacune des résidences le lundi de 18 à 20h, soit une fréquence d'une fois par mois sur chaque site. Depuis le mois d'octobre, nous avons intégré l'ensemble des logements en sous-location (Saint Sauveur et les logements diffus et la nouvelle résidence de Langeais) afin d'être présent, sur chaque site, une fois par mois.

Deux temps de permanence sont ainsi réalisés : celui du lundi soir est conservé et une nouvelle permanence est instaurée le jeudi après-midi.

Ces permanences présentent deux intérêts :

- Elles facilitent les rencontres avec les jeunes et préviennent des situations socialement tendues
- Elles permettent d'intervenir sur un éventuel problème technique au niveau des logements ou des parties communes de la résidence.

On constate que ces temps sont généralement attendus par les jeunes. La plupart d'entre eux nous font entrer sur le logement et seul un petit tiers préfère nous recevoir sur le seuil. Nos visites ne sont pas intrusives. Cela permet par ailleurs à l'équipe d'être présente régulièrement sur les résidences, de constater des problèmes particuliers d'entretien, de renouveler des baux, de voir l'environnement des jeunes et de créer une véritable proximité avec eux. De plus, la mise en place des nouveaux horaires de permanences permet de répondre au mieux aux horaires décalés de certains jeunes.

C'est également dans ce contexte que des problèmes liés au bâti ont pu être détectés et résolus rapidement (fuite d'eau, problème d'ouverture de porte, chauffage...) et les interventions sur un problème d'ordre social ou même administratif ont pu être réalisées de façon plus réactive (traitement des dossiers CAF, explication de courriers, travail sur le relogement par l'accompagnatrice sociale...).

Ainsi 64 permanences ont eu lieu en 2014 permettant de rencontrer 324 jeunes, soit une moyenne de plus de 5 jeunes par permanence.

Il est à préciser que l'activité de la veille sociale ne peut se mesurer uniquement avec les permanences car nombreux sont également les jeunes qui sont vus sur RDV au SLJ.

Quels objectifs et quels moyens ? :

La veille sociale implique de ne pas nous limiter à une démarche volontariste auprès de ceux qui montrent des difficultés, posent des problèmes de comportement ou oublient de régler leurs loyers mais de systématiser les contacts auprès de tous les jeunes. Certains jeunes, en effet, ne sont pas en impayés, n'ont pas de problèmes de comportement avérés mais pour autant se trouvent en difficulté.

La veille sociale implique de s'assurer que tout se passe bien dans le logement du jeune mais aussi dans son environnement. Elle a également pour finalité de les accompagner dans leur recherche de logement de droit commun. Le jeune est là pour une durée indéfinie mais néanmoins limitée, le travail de l'accompagnatrice sociale est également éducatif, l'objectif étant que le passage en résidence lui ait permis d'acquérir l'autonomie nécessaire pour intégrer un logement de droit commun.

De ces deux objectifs principaux découle une intervention individualisée et graduée en fonction des situations, de l'évolution du parcours du jeune et de sa demande. Le travail de partenariat reste donc primordial car il permet de réaliser des orientations de qualité vers les missions locales, les MDS, les associations spécialisées dans les interventions auprès des jeunes...

En 2014, nous avons maintenu notre partenariat existant et avons débuté un nouveau travail de réseau sur le territoire de Langeais (rencontre lors de petits déjeuner professionnels). Ce travail devra être développé en 2015.

Au cours de l'année 2014, comme pour l'année précédente, nous avons eu également à faire face à plusieurs situations qui se sont dégradées très rapidement du fait de la perte d'un emploi ou de la non reconduction d'un contrat. Nous avons alors largement dépassé la simple veille pour tendre vers une logique d'accompagnement permettant la sortie du logement dans les conditions les plus sereines possibles mais aussi la prise en compte de réelles problématiques sociales.

Les sorties des logements :

64 jeunes sont entrés au cours de l'année et 44 sont sortis pendant cette même période.

Sur les départs :

- 8 ont reçu une attribution d'un logement autonome du parc public
- 12 ont accédé à un logement autonome du parc privé
- 11 sont retournés en famille
- 2 ont quitté le logement sans que l'on connaisse leurs solutions
- 3 sont partis pour une mutation professionnelle
- 4 installations en couple dans le parc privé et /ou public
- 1 retour en foyer de l'Aide sociale à l'Enfance
- 1 fin de contrat de bail
- 2 ont changé de logement au sein du parc géré par le Service Logement Jeunes.

-L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN LOGEMENT TEMPORAIRE

Cet accompagnement vise à accueillir des jeunes ayant des difficultés importantes à se loger et à mettre en place un accompagnement adapté et global leur permettant d'accéder à un logement de droit commun.

Dans ce cadre, en 2014, **nous avons accompagné 21 ménages, soit 26 adultes** (11 jeunes femmes et 15 jeunes hommes) **et 6 enfants**. Dès qu'un logement est disponible, nous accueillons rapidement le ménage orienté par la CUO (Commission Unique d'Orientation), ce qui nous permet d'observer, un **taux d'occupation des logements temporaires de 94%** (93% en 2013).

Le contenu de l'accompagnement :

Les entretiens réguliers au domicile, au Service Logement Jeunes ou à l'extérieur (administrations, partenaires...) nous permettent de travailler les différents axes de l'insertion sociale. Ils sont contractualisés lors de la signature du contrat d'accompagnement. Outre un accompagnement individualisé dans la recherche d'un logement de droit commun, nos rencontres nous permettent de travailler les questions relatives au budget, à la santé, à l'insertion professionnelle, d'évaluer l'investissement dans ce logement, de clarifier les démarches et dossiers administratifs, d'aborder la relation à l'autre, de rechercher une solution de mobilité pour les déplacements liés à l'emploi...

En 2014, nous avons réitéré les **projets et les propositions d'animation** au sein de la structure collective du FJT. Les personnes expriment des difficultés à se déplacer en soirée car peu mobiles ou manifestent de la gêne à faire garder leur jeune enfant et ne semblent pas avoir repéré cette structure centrale comme lieu d'investissement. Cependant, l'année 2014 nous aura permis de rencontrer quelques personnes autour d'ateliers variés (Impôts, goûters de Pâques et de Noël, repas d'Été et de Noël, cuisine...).

Les temps de médiation nécessaires à l'apaisement de conflits de couple ou de voisinage, la difficulté de la relation mère enfant, les conduites addictives, le manque d'estime de soi, l'isolement, les discriminations... sont autant de difficultés plus profondes qui ont parfois nécessité le renforcement du lien avec nos partenaires et l'orientation vers ces derniers. Nous observons depuis quelques années, une fragilisation des personnes accompagnées nécessitant des orientations vers **l'Espace Santé Jeunes** en accompagnant concrètement certains jeunes, ou vers **Synergie 37**. Les orientations vers les Restaurants du Cœur, les épiceries sociales, les demandes de bons alimentaires au CCAS, les colis alimentaires, les orientations vers les vestiaires, les demandes de FAJ et d'allocations mensuelles restent très régulières pour faire face à la précarisation des ressources et aux difficultés de gérer le quotidien.

Cette multiplicité des difficultés rencontrée par les usagers confirme l'importance de la globalité de l'accompagnement. La cohérence de notre travail s'inscrit aujourd'hui dans la **richesse de notre réseau partenarial**.

Profils des jeunes accompagnés :

Situation matrimoniale :

	2013	2014
célibataire	64.00%	67%
famille monoparentale	16.00%	9.5%
couple avec un ou deux enfants	12.00%	14%
couple sans enfant	8.00%	9.5%

La présence importante des enfants nécessite des accompagnements précis (ex : recherche de modes de garde, lien avec les puéricultrices de secteur, les éducateurs et la Pmi lorsqu'il y a suspicion de carences éducatives, de danger pour l'enfant).

Les ménages sont tous originaires du département, plus particulièrement de l'agglomération Tourangelle.

La classe d'âge à l'entrée :

	2013	2014
Les 18 – 21 ans	21.10%	29%
Les 22 – 25 ans	28.9%	52%
Les 26 -30 ans	18.4%	9.5%
Les plus de 30 ans	10.5%	9.5%

Les CSP à l'entrée :

	2013	2014
Bénéficiaire du RSA	36.7%	24%
Salariés	26.7%	20%
Demandeurs d'emploi indemnisés	13.30%	12%
Stagiaires de la formation professionnelle	16.70%	28%
Bénéficiaire de l'AAH	3.30%	4%
Sans ressources	3.30%	12%

Il est à noter une légère diminution de personnes accueillies et bénéficiant du RSA, pour autant nous constatons toujours un nombre important de personnes accompagnées et ayant ce statut puisque le droit peut alors être ouvert pendant la période d'accompagnement. Nous constatons également une forte augmentation des personnes en formation souvent rémunérée par la Région ou Pôle Emploi, les montants de cette rémunération oscillent entre 340 et 650€ et n'ouvrent pas de droit au chômage à l'issue, ce qui en fait un public particulièrement fragile.

Le montant des ressources à l'entrée :

	2013	2014
- de 380€ / personne	40%	33%
Entre 381 et 699€ / personne	48%	52%
Entre 700€ et 999€ / personne	8%	5%
+ de 1000€ / personne	4%	10%

Nous pouvons constater que 7 personnes vivaient avec moins de 452€ (montant du RSA pour une personne seule actuellement) soit 33% des personnes accompagnées.

Le passage dans ce dispositif permet de mettre à plat les situations administratives des ménages, ce qui provoque le déblocage de certains dossiers et l'ouverture de droits à certaines prestations. Les ressources à la sortie du Dispositif sont, de manière générale, plus pérennes.

Données relatives à l'activité

Les prescripteurs :

	2013	2014
MDS	48%	38%
Mission Locale	16%	14%
CCAS	4%	0%
SLJ – AJH	20%	29%
Autres	12%	19%

Les motifs de demandes de Logement Temporaire :

	2013	2014
Absence de logement	60%	62%
Séparation de couple	8%	0%
Rupture familiale	20%	29%
Perte du logement	8%	0%
autre	4%	9%

La durée des séjours :

Nous pouvons constater, pour les 8 ménages partis au 31/12/2014, **une durée moyenne du séjour de 536 jours (contre 423 jours en 2013).**

Ce constat reflète des réalités bien différentes selon les parcours des personnes. Nous avons rencontré plusieurs ménages dont les ressources ont été interrompues (fin période d'indemnisation, missions intérimaires non reconduites, perte d'emploi...) avant que la question du relogement n'ait pu être travaillée réellement. L'Association a fait le pari de les maintenir en Logement Temporaire malgré tout car ces personnes respectaient la Convention d'hébergement. Ces situations participent à l'allongement de la durée moyenne des séjours.

Les sorties du dispositif :

	2013	2014
Relogement parc public	40%	37.5%
Relogement parc privé	10%	12.5%
Hébergement amical	30%	12.5%
Hébergement familial	10%	25%
Installation en couple	10%	0%
Entrée en pension de famille	0%	12.5%

-L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN LOGEMENT ASE

Objectif :

Cette action a pour objectif d'apporter aux jeunes sous « Contrat Jeune Majeur » avec l'Aide Sociale à l'Enfance (18 à 21 ans) un soutien gradué et adapté dans l'élaboration de leur projet et de leur recherche de logement en articulation avec l'intervention du référent éducatif. Nous mettons donc à disposition du Conseil général 6 logements.

Les jeunes bénéficient alors :

- d'une prise en charge financière totale par le service de l'ASE,
- d'un suivi éducatif via un éducateur des services de l'Unité d'Action Educative à Domicile,
- de l'intervention de l'accompagnatrice sociale de notre service.

Les jeunes orientés vers le Service Logement jeunes sont jugés suffisamment indépendants par leur référent éducatif pour investir sereinement un logement après quelques temps passés en famille d'accueil ou en Maison d'Enfants à Caractère Social. Mais ils nécessitent encore quelques mois au sein d'un logement tremplin pour assurer l'accès à un logement complètement autonome. Suivis pour certains depuis plusieurs années par l'Aide Sociale à l'Enfance, ils ont parfois une expérience de vie marquée de ruptures, de manques, mais ils expriment aussi l'envie de profiter de ce contrat Jeune Majeur pour poursuivre des études, gagner en maturité et en expérience. Pour cela, ils sont accompagnés par un éducateur du Conseil Général d'Indre et Loire afin d'aborder tous ces moments qui ponctuent le passage à la vie d'adulte.

L'objectif de notre intervention est d'accompagner le jeune dans la gestion quotidienne de son logement et dans la préparation de sa sortie.

Contenu de l'accompagnement :

Cette convention prévoit un entretien mensuel minimum avec le jeune bénéficiaire. Cependant les attentes, les besoins, les problématiques et le degré d'autonomie varient singulièrement d'un jeune à un autre, certains accompagnements nécessitent alors un rythme plus soutenu. Nos rencontres sont plutôt basées sur des entretiens individuels mais certains participent aux ateliers collectifs organisés par l'association.

Outre la recherche d'une solution de logement pérenne et en lien avec les référents éducatifs des services de l'ASE et les professionnels de notre réseau partenarial, nos entretiens ont permis de travailler différents axes :

- le budget, les économies d'énergie, les impôts, la compréhension des administrations et des documents administratifs,
- la santé, le bien-être, l'estime de soi, les troubles de l'alimentation et du sommeil, l'isolement
- les futures grossesses, la discussion autour du choix de poursuivre ou non une grossesse, le lien avec le système de santé, l'ouverture des droits à la Caf, la préparation de l'arrivée d'un enfant,
- les addictions (alcool, cigarettes, jeux, stupéfiants...),
- le respect de la convention d'hébergement, les droits et devoirs des locataires,
- les informations relatives à l'entrée dans le nouveau logement
- la relation à l'autre (la médiation de voisinage, la relation de couple et aux parents),
- la dynamique d'insertion sociale et professionnelle
- la mobilité (permis de conduire),
- la gestion de l'agressivité et de la violence (la sienne ou celle des autres).

Les solutions de sortie en 2014 :

L'année 2014 nous a permis d'accueillir **7 jeunes personnes de 18 à 21 ans**, 3 jeunes étaient encore présents au 31/12/2014 et quatre autres sont partis au cours de l'année :

- un jeune homme s'est installé en Résidence Universitaire hors département pour reprendre ses études (en Bretagne).
- une jeune femme a été accueillie au sein du Foyer des Jeunes Travailleurs de Tours dans l'attente d'une attribution d'un logement du parc public.

- Un jeune homme est parti s'installer chez des membres de sa famille dans le sud de la France pour suivre des missions de travail en Intérim.
- Une jeune femme s'est installée en couple chez son compagnon qui était déjà locataire d'un logement à Chambray les Tours.

Jusqu'à présent, ce dispositif semblait bien repéré par l'ensemble des équipes éducatives de l'ASE avec la mobilisation régulière de l'ensemble de ce parc de logements. Il est à noter cette année, que le taux d'occupation des logements continue de rester moyen, **64%** (58% en 2013 et 81% en 2012) du fait de demandes qui se sont raréfiées, certainement liées à une baisse du nombre de signatures de contrats APJM par le Conseil général et également à la réorganisation des services de protection de l'enfance.

3-2 Participation et dynamiques collectives (Volet Animation)

Cette année encore, de nombreuses initiatives ont été prises par les jeunes et l'équipe socio éducative, qui constituent le « vivre ensemble ». En 2014, 168 actions ont été menées (155 en 2014, 128 en 2012, 134 en 2011). Depuis deux années, l'augmentation s'explique par la comptabilisation du nombre de « soirées libres » à l'espace résident ; où les jeunes prennent en charge la tenue du bar et l'animation du lieu (TV, musique, billard, jeux...). Par ailleurs, le développement des permanences « repérage du mal être » ou celles du Planning Familial sur les questions de sexualité participent de cette augmentation.

Les actions s'adressent à l'ensemble des jeunes résidents de l'Association.

En 2014, l'année a été marquée par une large réflexion associative sur le gaspillage, d'abord alimentaire en cuisine, mais aussi en influant les comportements de la vie quotidienne des jeunes hébergés. Les administrateurs et les salariés se sont questionnés lors de commissions et les équipes ont travaillé sur un programme d'action : création de zones de gratuité, récupération d'objet à Emmaüs, jardin partagé, compostage des épluchures de cuisine... ces initiatives doivent continuer de se préciser en 2015, et perdurer.

La commission socio-éducative avait exprimé en 2013 la volonté de créer de nouveaux relais sur les questions d'addictions, de mal être et de sexualité. 2014 a ainsi été marquée par un investissement fort de l'association sur le champ de la santé des jeunes avec le déploiement d'un programme d'action complet. Le CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), le Planning Familial, et l'Espace Santé Jeunes sont intervenus tout au long de l'année.

Par ailleurs l'année a été marquée par la création d'une commission « Emploi ». Les administrateurs de l'association ont choisi cette thématique qui impacte de façon importante les conditions de vie des jeunes accueillis. AJH aurait-elle une carte à jouer pour favoriser l'emploi des jeunes, autrement ? Ces réflexions collectives permettront en 2015 la mise en œuvre de nouvelles orientations.

Pour le reste, l'année 2014 a été semblable aux années précédentes. Les instances de participations sont restées actives, le volume d'activité globale est toujours aussi important et tous restent attachés au mieux « vivre ensemble ». Ce volet moins palpable reste l'un des fondements de notre action, et les temps informels gardent une place importante. Les résidents le confirment d'ailleurs au travers des évaluations qu'ils laissent au moment de leur départ, le passage dans l'association reste un moment agréable et important dans un parcours de vie.

▪ LES INSTANCES

Toutes les instances de représentation tendent à renforcer l'expérience citoyenne des résidents. Les administrateurs et salariés accompagnent cette démarche. Il s'agit de permettre la participation et l'engagement du plus grand nombre dans la vie quotidienne, financière et stratégique de l'association. C'est souvent la découverte de ces instances qui facilitera ensuite l'inscription dans des diverses associations qui participent à la vie de la cité.

Chiffres clé 2014
Conseil d'Animation
- 7 rencontres, 9 jeunes en moyenne
CVS
- 6 rencontres : 6 résidents en moyenne
CA
- participation des résidents à chaque CA, une première.

Trois instances de représentation sont formalisées pour les résidents : le Conseil d'Animation, le Conseil de Vie Sociale et le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Animation se réunit tous les mois et est ouvert à tous.

Cette première instance permet à chacun de préparer avec un animateur les actions futures, de suivre les projets en cours et de brasser les idées. Les discussions à l'œuvre sont les premières étapes de l'organisation collective. L'engagement à long terme n'est pas obligatoire.



Les représentants **du Conseil de Vie Sociale** sont élus chaque année au mois d'octobre (84 votes exprimés en 2014 « un record », 60 en 2013, 49 en 2012). A partir de cette étape, l'instance légitime se réunit tous les mois avec un membre de la direction et de l'animation, deux administrateurs (parfois plus), et les élus. Des positions sont prises concernant l'aménagement des espaces, l'amélioration du bien-être général, l'aide à la prise de décision du Conseil d'Administration et régule les dysfonctionnements de la vie quotidienne. En 2014, le CVS s'est réuni 6 fois. Dès octobre 2014 (suite aux élections) les réunions ont repris (débats actifs sur le gaspillage, l'entretien des locaux, mais aussi sur l'acquisition de matériel pour les kitchenettes...)

Le **Conseil d'Administration** intègre comme les années précédentes, quatre résidents élus parmi les membres du CVS. Ce volet reste difficile à faire vivre car les thèmes abordés sont souvent difficiles d'accès pour les non initiés. Pourtant, cette année semble une réussite puisque les jeunes élus continuent à participer à cette instance et sont présents à chaque CA.

▪ DES ESPACES A VIVRE

L'Espace Résident

Il est le lieu névralgique de l'animation, outil indispensable à la création d'une dynamique collective. Il est ouvert de 8h00 à 23h00 (0h00 le vendredi et samedi) et permet à chacun de se réunir, de passer un instant convivial.

Une cuisine partagée équipée (plaques induction, espace de préparation, tables...) a été créée en connexion avec l'espace. Il est ainsi possible de se restaurer, de regarder ses mails, et de continuer la soirée avec les résidents présents. Cet espace est donc devenu un pôle d'animation incontournable (notamment pour les ateliers cuisine).

La fréquentation de l'espace résident est permanente en soirée. Ce lieu polyvalent permet de regrouper une part importante de jeunes. Les dynamiques collectives ne sont que plus fortes.

Malgré une fréquentation en libre accès, aucune dégradation n'est remarquée. Le lieu est donc bien investi et respecté. La présence de l'équipe éducative et des agents d'accueil est indispensable pour maintenir et encourager cette convivialité productive.

Du matériel à disposition

- une télévision, un lecteur DVD, une console de jeux-vidéos
- un billard et un baby foot gratuits
- deux PC avec accès à internet
- des livres et des revues
- un bar autogéré et pédagogique

La salle de sports

Elle est un autre lieu important de la résidence Henri Fontaine qui participe à dynamiser la résidence. Les jeunes qui la fréquentent peuvent ne pas être des habitués de l'espace résident.

La salle est en libre accès de 8h00 à 23h00. L'entretien reste minime, aucune dégradation n'est remarquée. En moyenne trois à quatre résidents la fréquentent chaque jour.

Du matériel à disposition

- Un pan d'escalade
- Un vélo neuf
- Deux rameurs
- Un banc de musculation
- Un vélo elliptique
- Des steppers
- Des sacs de boxe
- Une table de tennis de table
- Des tapis

Les kitchenettes et la cuisine partagée

Du matériel à disposition

- Des fours, et micro ondes
- Des plaques induction
- Du matériel pour la préparation (casseroles, poêles,...)
- Des « kits vaisselle » en vente à 20 €

D'autres lieux permettent aux résidents de se préparer à manger quand ils le désirent (jour et nuit, en fonction des rythmes de travail décalés).

Deux kitchenettes sont à disposition au 1^{er} et 2nd étage de la résidence Henri Fontaine. Elles fonctionnent quotidiennement.

Une cuisine partagée peut aussi être utilisée. Cet espace est particulièrement adapté à la réalisation d'ateliers collectifs.

■ LES SOIREEES ET LES SORTIES : LOISIRS, LUDIQUES, CULTURELLES OU SPORTIVES

Tout au long de l'année, des sorties et des soirées internes sont organisées pour/avec les jeunes. Pour les nouveaux arrivants, elles permettent l'intégration au collectif en passant un simple moment convivial. Elles favorisent la découverte du tissu associatif local, les rencontres, les échanges et les discussions. Les soirées internes permettent aussi l'appropriation des espaces. Ces temps informels sont utiles à la constitution des futurs collectifs de jeunes sur lesquels s'appuyer ensuite.



L'implication au sein du conseil d'animation permet la réalisation des sorties et des soirées. C'est pour certains la première forme d'action collective à laquelle ils participent (vérification des horaires, réalisation d'affiches, mobilisation du groupe de pairs...).

Pour AJH, ces sorties et soirées, à caractère informel permettent d'améliorer l'interconnaissance entre résidents et salariés. Les travailleurs sociaux peuvent ainsi déceler le mal-être, l'isolement, ou la marginalisation de certains résidents. Ce sont autant d'éléments qui établissent la confiance et aident l'accompagnement.

Cette année :

- La diversité et le nombre d'actions sont restés importants, aussi bien concernant des soirées et sorties portées par les jeunes (82 en 2014), que sur des actions éducatives de type sécurité routière ou santé (17 au total)
- L'apport financier de chacun est resté très symbolique avec moins d'un euro de participation moyenne par jeune et par action.
- Le public reste difficile à mobiliser lorsque que la thématique n'est pas seulement ludique.
- Le nombre de participant est stable, avec une dizaine de résidents par action en moyenne.

▪ L'EDUCATION ROUTIERE

L'Association, grâce à ses actions de prévention, est un acteur reconnu de la sécurité routière en Indre et Loire. Riche des expériences précédentes notamment dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour la Sécurité Routière, AJH a privilégié en 2014 deux orientations afin de sensibiliser les résidents : « Des formations pour gagner en sécurité et prévenir les conduites à risques », et « des travaux pratiques à vélo ». Ces approches sont particulièrement pertinentes pour s'adresser à un public jeune.

La formation est importante afin de s'inscrire dans les bases apprises à l'école (ASSR 1 et 2).

Les travaux pratiques ou plus précisément une pédagogie adaptée est privilégiée pour la transmission de savoirs ou messages forts.

Le PDASR a soutenu cette année notre action « **La sécurité sur la route pour les jeunes** » à hauteur de 500€. Le budget alloué s'est fortement réduit d'année en année. La MAIF a été sollicité pour soutenir AJH dans ses actions de prévention. La mutuelle a répondu présent et s'est associée aux actions de prévention sécurité routière en 2014.

Des formations pour gagner en sécurité et prévenir les conduites à risques

Action financée par le PDASR : 500 € (700 € en 2013, 1000 € en 2012) et la MAIF 300 €

Un module de formation complet a été imaginé conjointement avec l'auto-école Kangouroute. 12 heures de formation ont été ouvertes à 6 résidents. Après avoir signé un contrat d'engagement individuel, la formation a été validée par l'obtention du bilan d'évaluation, élément indispensable lors d'une éventuelle inscription au permis de conduire. La MAIF, pour la 1^{ère} fois, a soutenu cette démarche de formation.

Des travaux pratiques à vélo

Action financée par la MAIF : 300 €

En juin, une action de sensibilisation aux dangers de la route à bicyclette a réuni 11 jeunes.

Le collectif cycliste 37 est intervenu directement auprès des résidents afin de rappeler les dangers spécifiques liés à l'utilisation du 2 roues, la signalisation, les nouveaux dangers liés au tram.

Un parcours à bicyclette a ensuite été imaginé par le Collectif Cycliste 37 afin de vérifier en pratique les dangers à différents points stratégiques de la ville. Le reste de la journée a permis de découvrir les pistes cyclables de la Loire à vélo sur 40 km.

▪ LA PREVENTION SANTE

AJH est porteur de projets en faveur d'une meilleure santé pour les jeunes. L'éducation alimentaire d'abord est une préoccupation majeure de l'association. En lien avec le restaurant, diverses actions sont développées pour bien manger, avec des produits frais, de saison, issus de filières courtes.

L'Agence Régionale Santé reste le promoteur incontournable de la politique santé régionale qui soutien les associations Habitat Jeunes de la Région sur diverses thématiques : « l'alimentation et le sport » et le « mal-être » en partenariat avec la MILDT. AJH a su s'emparer de cette question et a développé de nouveaux partenariats avec des acteurs locaux de la prévention santé.

La Disco Soupe : Sensibiliser les jeunes au gaspillage alimentaire en les mettant en position d'acteurs de projets :

Action financée par l'ARS via l'URHAJ

Disco soupe est un mouvement solidaire et festif qui s'approprie l'espace public et le rebut alimentaire pour sensibiliser au gaspillage alimentaire.

A AJH, le 15 janvier 2015, il s'agissait de récupérer des produits alimentaires au marché et de préparer la disco-soupe. Un concert a été organisé au restaurant. Des producteurs locaux ont été rencontrés au marché, un boulanger local a donné du pain et Slowfood est intervenu régulièrement pour aider les résidents à mieux

comprendre le fonctionnement de la production et les éventuels gaspillages. Près d'une dizaine de résidents a élaboré la soirée (préparation de la soupe et organisation de l'événement). La soupe a été partagée autour d'un DJ par une quarantaine de résidents.

Nutrition et activité physique en direction des jeunes en situation de précarité ?

Action financée par l'ARS via l'URHAJ Centre

Le projet était divisé en 2 actions :

- D'abord une action à caractère sportif qui réunit diverses associations Habitat Jeunes de la Région Centre. L'objectif était de faire participer les résidents au parcours du Cœur organisé par la Fédération Française de Cardiologie au cours d'une journée régionale. Cette action a finalement été décalée en mars 2015.
- L'autre volet était centré sur la nutrition avec l'organisation dans huit organismes Habitat Jeunes de la Région Centre impliquées, un événement fort en lien avec la semaine du goût. Cela s'est traduit en octobre 2014 par un repas événementiel « local et frais » ; toujours en associant producteurs locaux et l'équipe de Slowfood.

On mange ensemble ?

Action financée par l'ARS via l'URHAJ

En observant les pratiques alimentaires des jeunes, nous constatons une faible consommation de fruits et légumes au profit des produits gras (notamment les frites) et la généralisation des plats préparés issus de l'agro industrie. Ce constat est renforcé par les résultats de l'observatoire national de la santé des jeunes (UNHAJ). La méconnaissance (on mange ce que l'on connaît déjà), mais aussi le manque de savoir faire culinaire sont des cause identifiées. C'est pourquoi le projet s'est décliné en deux volets :

- dégustations préparatoires à l'atelier pour découvrir de nouveaux goûts en prenant du plaisir au restaurant associatif suivies de ...
- 5 ateliers culinaires « collectifs » animés par un chef cuisinier de l'association « slowfood ». Dans ce cadre, les thématiques ont été définies en accord avec les résidents.

Ces ateliers hautement gastronomiques sont toujours plébiscités par les jeunes. Le volet informel des dégustations est un réel atout. Le partage de connaissances avec un chef de cuisine de Slowfood est extrêmement valorisant. Pour 2015, l'URHAJ sera de nouveau porteur de projet pour une meilleure santé des jeunes en région. AJH continuera son engagement dans cette démarche collective.

Mal être - Permanences écoutes.

Action financée par l'ARS avec le soutien de la MILDT.

AJH constate que les jeunes concernés par une situation d'addiction ou de mal-être ne se déplacent pas vers les lieux d'accompagnement (par méconnaissance, peur du soin et du professionnel, distance, non conscience du problème...). Un repérage précoce sur site est nécessaire pour aller directement à la rencontre des consommateurs sur site (à partir de 18h00).

La proximité avec un spécialiste sur site a permis :

- de repérer au plus tôt un nouveau public qui n'est pas visible aujourd'hui,
- de faciliter l'accompagnement en réduisant les distances géographiques
- d'orienter plus facilement ceux qui s'inscrivent réellement dans des comportements additifs.

Ainsi de janvier à juillet 2014, une permanence bimensuelle s'est tenue avec un professionnel de l'Espace Santé Jeunes à l'accueil de la résidence Henri Fontaine ou du service Logement Jeunes. Les résidents se sont saisis de ce nouveau dispositif d'aide. Faute de financement l'action n'a pas été reconduite en 2014-2015. Nous souhaitons que ces permanences reprennent sur la saison 2015 2016.

Lutte contre les addictions

Action financée par la MILDT

La Mission Interministérielle de Lutte contre les Dépendances et Toxicomanie a accompagné AJH dans la mise en œuvre d'un programme d'action permettant de mieux repérer et accompagner des résidents consommateurs de toxiques (alcool, tabacs, cannabis...).

Ce dispositif s'est traduit par la formation des équipes en lien direct avec le public (travailleurs sociaux, personnel d'accueil, agent d'accueil et de sécurité).

Durant 3 demi-journées, sur un volume horaire de 14h, des infirmiers et salariés du CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) ont déconstruit les représentations, pour ensuite former sur le repérage et les orientations possibles. Deux rencontres se sont tenues en 2014. Un programme plus ambitieux se tiendra en 2015.

Planning familial

Les équipes avaient identifié en 2013 la nécessité de davantage s'engager sur les questions de sexualité (prévention des risques, contraception...). Un relais était indispensable. Un programme d'intervention a été relancé en 2014 avec le Planning Familial de Tours. Afin de faciliter les passerelles entre les deux associations, des permanences ont été imaginées, au restaurant une fois tous les deux mois.

▪ **CULTURE ET MISE EN CULTURE**

AJH se préoccupe de l'éducation culturelle des résidents, dont un grand nombre forme les « publics empêchés ». L'accès à la culture est pensé ici comme un facteur de socialisation. La découverte du tissu associatif et culturel local permet complémentarément une meilleure intégration dans le territoire.

Adhérents à Culture du Coeur

Depuis sa création, AJH est adhérente à Culture du Cœur, une association nationale avec des antennes locales. Elle permet par le biais des travailleurs sociaux de distribuer gratuitement des billets (spectacles, concerts, rencontres sportives...) aux populations en situation de précarité. Régulièrement des résidents d'AJH bénéficient de ces places offertes. AJH organise une permanence mensuelle qui se tient à l'accueil de la résidence Henri Fontaine tous les derniers jeudis du mois.

Adhérent à la Maison Des Jeux.

Depuis 2013, AJH est adhérent à la Maison Des Jeux, située Impasse Jules Simon, à deux pas de la résidence Henri Fontaine. Comme pour une ludothèque, cette adhésion permet aux résidents d'aller jouer seul ou en groupe. Il est aussi possible pour AJH d'emprunter des jeux pour créer des événements ludiques. Quelques résidents continuent à faire vivre ce partenariat.

« Impro à la une »

Le partenariat conclu avec la Compagnie La Clef perdure depuis plusieurs années. En échange d'une mise à disposition de salles, La Clef offre un spectacle d'improvisation théâtrale chaque trimestre. C'est l'occasion pour de nouveaux acteurs amateurs de s'essayer sur scène. Un groupe de résidents accroché organise la logistique (billetterie, bar, montage et démontage de scène...). Au total, trois spectacles ont été réalisés en 2014, avec plus de 60 résidents.

▪ **DES MOMENTS MARQUANTS DANS L'ANNEE**

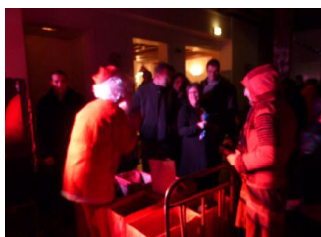
Des moments importants viennent rythmer la vie de l'association et des résidents tout au long de la saison. Souvent ils permettent de rassembler les résidents, les adhérents, et les salariés autour d'un projet commun à partager.

L'apéritif de rentrée

Le mercredi 17 septembre, se sont réunis une cinquantaine de résidents et de nombreux salariés. Ce temps d'accueil des nouveaux venus ouvre la saison et permet de se rencontrer autour d'un verre et de gourmandises, préparées par l'équipe du restaurant associatif.

Les élections aux instances

Les élections au Conseil d'Administration et au Conseil de Vie Sociale se sont tenues le 30 septembre et 1 octobre 2014. Deux jours sont nécessaires afin de sensibiliser le plus grand nombre. La participation a été exceptionnelle cette année (84 votants, 60 en 2013, 49 en 2012). Une soirée électorale en présence d'administrateurs a permis de rappeler les mandats, et de préparer l'organisation démocratique des instances de participation.



La soirée de Noël

Le jeudi 11 décembre, avant les vacances de Noël, les résidents administrateurs et salariés se sont réunis autour d'un repas exceptionnel et offert par l'association. 90 convives étaient présents en 2014. Une soirée dansante s'est tenue après le repas à l'Espace Résident, avec l'inévitable passage du père Noël pour les plus sages.

La soirée de fin d'année

Le dernier jeudi de juin, cette traditionnelle soirée annonce les vacances d'été, et pour beaucoup de résidents le départ de l'association. Au programme, concert, un barbecue en plein air et le tour d'horizon des actions menées durant la saison. En 2014, un magicien était présent. Un moment convivial.

3-3 L'accompagnement auprès des autres jeunes

▪ **L'ACCOMPAGNEMENT MISSION LOCALE**

Nous avons depuis de nombreuses années une convention avec la Mission Locale de Touraine pour qu'un des salariés de l'Association soit, sur un mi-temps, conseiller Mission Locale associé.

Contenu de l'accompagnement

Le conseiller doit accompagner le jeune dans ses démarches et construire avec lui son projet professionnel. L'élaboration du projet professionnel se fait souvent à moyen terme car elle nécessite une évaluation de la situation. Elle peut prendre des formes diverses : la mise en place de Période en Milieu Professionnel, des enquêtes métiers, une orientation vers la Plateforme d'Orientation Professionnelle, un bilan de compétences, une demande de CIF...

Mais l'accompagnement ne se limite pas à l'insertion professionnelle. En effet, le conseiller doit faire face à des demandes liées à la santé, le logement, les droits, les loisirs, la mobilité... Cet accompagnement nécessite un important travail en réseau avec d'autres professionnels (ex. les organismes de formation, Pôle Emploi, l'Espace Santé Jeunes, les Maisons de la solidarité...)

Le conseiller peut également s'appuyer sur les outils mis à disposition afin de sécuriser les parcours d'insertion : les aides de l'Etat (FIPJ, CIVIS...), les aides liées à la mobilité du Conseil régional ainsi que les aides du Conseil Général (FDAJ, AJF...).

L'action de la Mission Locale de Touraine en matière de relations avec les entreprises vise à favoriser le rapprochement jeunes – employeurs et ce, le plus en amont possible des recrutements. L'objectif du Service

Entreprise de la Mission Locale est de développer le réseau des entreprises et de faire de ces dernières de véritables partenaires des parcours d'insertion des jeunes.

Le conseiller peut alors s'appuyer sur « le parrainage » qui fait appel à la mobilisation bénévole de professionnels en activité ou jeunes retraités, pour guider et motiver les jeunes vers l'emploi. En parallèle de l'accompagnement Mission Locale, le conseiller peut faire appel au Relais Malakoff Médéric afin d'entraîner les jeunes à l'entretien de recrutement.

Sur l'année 2014, on constate une augmentation des jeunes en emploi (essentiellement sur des Contrats à Durée Déterminée). Cette hausse peut s'expliquer par le fait du niveau scolaire plus élevé des jeunes accompagnés cette année, mais aussi par l'arrivée des Emplois d'Avenir permettant aux jeunes sans qualification d'accéder à un emploi, tout en bénéficiant d'une formation. Toutefois, les contrats restent des CDD ce qui engendre une grande fragilité des ressources et une insécurité dans l'emploi.

On constate aussi que l'obtention du permis de conduire est un frein à l'accès à l'emploi et à la formation. Une majorité de jeunes n'a pas le permis de conduire et pour ceux qui l'ont, ils n'ont pas systématiquement de véhicule. Ce manque de mobilité est un réel frein pour des métiers en tension tels les services à la personne, l'hôtellerie...

Les dispositifs formalisés d'accompagnement :

Le CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) :

C'est un droit à l'accompagnement pour l'accès à la vie professionnelle ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus, en difficulté pour trouver un emploi et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle.

L'accompagnement CIVIS se réalise dans le cadre d'un engagement contractuel et formalisé. Le contrat CIVIS mentionne les actions proposées pour la réalisation du projet d'insertion professionnelle. Il précise l'obligation faite au jeune de participer à ces actions. Il ouvre également des droits permettant de lever des freins à l'insertion (aide financière, accès aux contrats aidés...)

C'est une approche globale qui comprend aussi l'accès au logement, aux soins, à la mobilité, grâce à des rendez-vous réguliers ainsi que des points téléphoniques.

Deux CIVIS existent : Le CIVIS classique concernant les jeunes de niveau V et plus ; et le CIVIS renforcé dédié aux jeunes non qualifiés.

Le PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi) :

Il s'agit d'un partenariat renforcé entre Pôle Emploi et le réseau des Missions Locales

Critères d'orientation des jeunes par Pôle Emploi vers la Mission Locale :

- Un projet personnel mal défini ou en inadéquation avec le marché du travail
- Une situation personnelle susceptible d'être un frein à l'accès ou au maintien à l'emploi.
- Une absence de repères ou de réseau dans la recherche d'emploi, ou un découragement par des échecs successifs.
- Un niveau de qualification insuffisant au regard du projet professionnel.

Un autre dispositif pour 2015 :

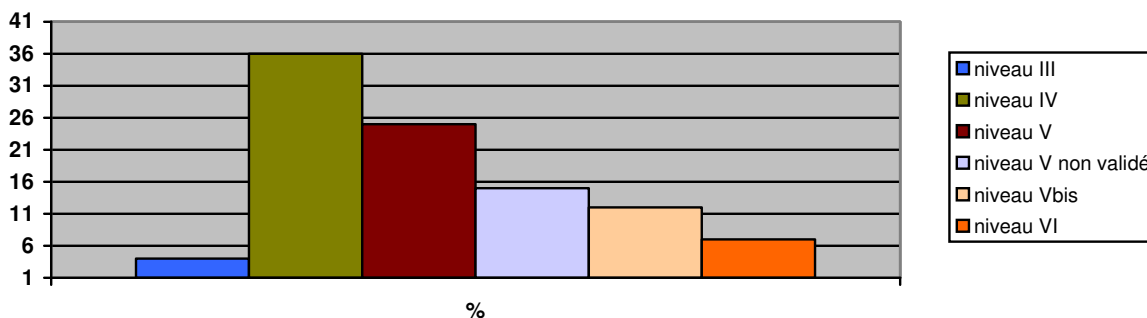
La « Garantie Jeunes » sera mise en œuvre en septembre 2015 de manière expérimentale. Elle permettra aux jeunes de moins de 25 ans sans qualification de bénéficier d'un filet de sécurité par le biais d'une allocation mensuelle équivalente au RSA avec un accompagnement renforcé et contractualisé.

Profils des jeunes accompagnés

Rattachée au Service Logement Jeunes, notre salariée a reçu et accompagné 67 jeunes (39 hommes et 28 femmes) en 2014 (89 en 2013).

Age	16/17 ans	: 8%
	18/21 ans	: 60%
	22/26 ans	: 32%

Niveau d'études :



On observe une augmentation du nombre de jeunes de niveau IV et une baisse des jeunes de niveau V. Néanmoins le constat reste toujours semblable : A de nombreuses reprises les qualifications et/ou le manque d'expériences professionnelles ne sont pas adaptées au marché du travail.

Données relatives à l'activité

Selon la convention qui nous lie à la Mission Locale, l'activité du conseiller est définie à partir des indicateurs quantitatifs suivants :

- Nombre annuel de premiers accueils : 55 jeunes
- Nombre de jeunes reçus en entretien individuel dans l'année : 105 jeunes
- Nombre d'entretiens individuels réalisés dans l'année : 335
- Nombre d'entrée dans le programme CIVIS : 13 jeunes dont 50 % de jeunes non qualifiés

Au cours de l'année 2014 :

- 30 premiers accueils ont été réalisés (52 en 2013)
- 67 jeunes ont été reçus en entretien individuel (89 en 2013)
- 268 entretiens (282 en 2013) ont été réalisés dans l'année.
- 677 propositions ont été faites
- 14 jeunes (9 en 2013) sont entrés dans le programme CIVIS (9 en CIVIS classique et 5 en CIVIS renforcé).

Mises en relation réalisées :

- Sur des offres d'emploi : 87 (106 en 2013).
- Sur des offres de formation : 12 pour 11 jeunes (15 pour 15 jeunes en 2013).
- Demandes de FAJ : 17 pour 14 jeunes (22 pour 20 jeunes en 2013).
- Autres aides financières : 17 pour 14 jeunes (16 pour 14 jeunes en 2013).

Sur l'ensemble de nos accompagnements, en 2014, 36 jeunes sont entrés en emploi et/ou en formation.

- CDD/CDI : 23 (dont 3 CDI) (26 dont 5 CDI en 2013)
- Emploi d'avenir : 3 (5 en 2013)
- Autres contrat aidés : 2 (2 en 2013)
- Contrats en alternance : 4 (9 en 2013)
- Formation : 6 (19 en 2013)

-L'ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION, ACCOMPAGNEMENT (AIOA) A LA RECHERCHE DE LOGEMENT

Tout jeune âgé de 16 à 30 ans peut franchir les portes de l'Association via son Service Logement Jeunes pour une simple demande d'information ou pour bénéficier d'un véritable accompagnement dans sa recherche de logement. Les jeunes sont orientés et accompagnés vers notre propre parc de logements, vers les bailleurs sociaux, vers les structures d'hébergement ou encore vers les bailleurs privés notamment par l'intermédiaire de notre Service de Médiation Locative (outil permettant entre autre la mise en relation des propriétaires privés avec des jeunes en recherche de logement (cf p32). Nous réalisons également, dans ce cadre, des mesures AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) destinées au public dont la situation logement/hébergement est la plus précaire.

Modalités de mise en œuvre :

Le SLJ intervient sur l'ensemble du département (en partenariat avec l'ASHAJ sur le Pays Loire Touraine). Des permanences sans rendez vous permettent aux jeunes de l'agglomération d'être reçus rapidement et ce, en fonction de leur disponibilité (nous disposons de 5 permanences hebdomadaires). Sur les autres territoires, des permanences sur rendez-vous sont fixées dans un souci d'optimisation des déplacements et du temps de travail de la salariée. Elles sont tenues tous les 15 jours à Loches, Château la Vallière, Chinon, Langeais et à Bléré, Château Renault, Amboise par l'ASHAJ.

Les conseillères habitat consacrent en moyenne 20 min à l'entretien de 1^{er} accueil. Ce temps peut être physique ou téléphonique. Si le jeune adhère à l'accompagnement proposé, il est ensuite reçu sur RDV. Le lien partenarial très fort nécessaire à l'accompagnement et à la finalisation des dossiers administratifs peut s'effectuer lors de temps administratifs mais aussi en présence des jeunes.

Des entretiens téléphoniques sont systématisés pour tous les jeunes qui ne peuvent pas se déplacer (issus d'autres départements, mobilité réduite...).

Sur l'ensemble du département, nous avons accueilli et accompagné 1327 jeunes en 2014 (1433 en 2013). 1130 nouveaux jeunes ont été accueillis contre 1271 en 2013. Nous avons réalisé environ 2300 entretiens.

Les profils des jeunes accompagnés :

- Ils sont âgés pour près de 75% de 18 à 25 ans.
- Ils sont en grande majorité célibataires (82%).
- 16 % d'entre eux étaient sans ressources au moment du premier accueil. 10 % environ étaient en attente de ressources.
- Près de 40 % étaient demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires de minima sociaux, 21% sous contrat (CDD ou CDI, à temps plein ou partiel). Près de 30% étaient étudiants, scolaires, alternants ou stagiaires de la formation professionnelle.
- Leur principal motif de recherche est relatif à une question de mobilité professionnelle ou formative (23.4%), à une volonté de prise d'autonomie (13.2%) mais 11,6 % d'entre eux viennent également nous rencontrer car ils seront à très court terme sans logement ou parce que leur logement est inadapté (12.2%) ou leur hébergement précaire (11.9%).

Suite à l'augmentation des 1ers accueils, constatés en 2012, des RDV individuels ont été privilégiés pour recevoir les jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Ces entretiens, généralement réalisés avec le référent du jeune, demandent plus de temps car ils ont souvent une visée éducative plus importante additionnée à un travail auprès du professionnel également plus soutenu.

Contenu de l'accompagnement

Lors des rendez vous, les conseillères habitat évoquent la situation sociale globale des jeunes : l'emploi, la situation locative antérieure, le projet de recherche, le budget et les démarches effectuées ou non. C'est aussi l'occasion de prendre contact avec les professionnels gravitant autour du jeune et de faire du lien.

Lorsque cela s'avère nécessaire, les conseillères habitat sont amenées à accompagner les jeunes lors de visites de logement, à la signature d'un bail, à participer à des entretiens tripartites ou à constituer des démarches en dehors du logement pour justement débloquer la recherche (ouverture de comptes bancaires, dossier MDPH, dossier de surendettement...).

Nous constituons de nombreux dossiers de demande :

- de logement social (Tour(s) Habitat, Val Touraine Habitat, Touraine Logement, CIL...),
- en Résidence sociale/ FJT du réseau Habitat Jeunes,
- en CHRS collectifs ou éclatés, en pension de famille, en résidence sociale, logement temporaire via la Commission Unique d'Orientation (CUO),
- de Droit Réserve Etat (DRE).

Mais également de plus en plus de dossiers de demandes d'aides financières :

- au Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour du mobilier et pour le dispositif Atout Jeunes Logement,
- au CIL Val de Loire pour les aides Mobili Jeunes
- à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour des prêts ou pour les aides au logement,
- au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),
- aux différentes associations caritatives

La constitution et le suivi de ces dossiers font partie intégrante du temps d'accompagnement des conseillères habitat.

Les principales difficultés repérées et qui perdurent :

- *la question d'accès au logement rendue désormais très compliquée avec l'abandon du Locapass comme garantie dans le parc privé.*

Le FSL est toujours présent, malheureusement il est difficile à valoriser auprès des propriétaires privés, du fait d'un fonctionnement de remboursement peu avantageux (ne prenant pas en charge la totalité du loyer). Les conditions d'accès au dispositif sont également limitées pour le demandeur.

Quant à la GRL, l'une des conditions d'accès est que le taux d'effort, du locataire, n'excède pas 50 %. Dans les faits, les assurances s'arrêtent à 30% et par ressources, elles entendent salaires. De plus, le bailleur doit s'acquitter d'une prime d'assurance dont le taux est librement fixé par l'assureur et indépendamment de la situation financière du locataire. Il est à noter qu'en cas de souscription d'un contrat socle GRL, aucune caution ne peut être demandée y compris pour les candidats locataires étudiants ou apprentis.

Pour les intérimaires, et en fonction du temps de travail effectué, le FASTT peut être sollicité.

Il s'agit toujours de notre principale difficulté pour accompagner les jeunes vers une recherche rapide de logement. De fait, l'accompagnement s'oriente vers le réseau Habitat jeunes et le parc public qui peuvent solliciter le Loca Pass. De manière générale ces deux pistes sont engorgées et les jeunes sont en liste d'attente.

- *L'orientation inadéquate des jeunes sans ressources mais sans autre problématique particulière associée.* Les seules solutions mobilisables sont les foyers d'urgence et les CHRS, parfaitement inadaptées. Voir en page 32 le travail mené par le groupe « Logement des jeunes » du PDALPD, sur cette difficulté majeure, a permis d'activer un nouveau dispositif expérimental. Ce logement doit permettre de loger des jeunes éligibles au contrat CIVIS qui doivent pouvoir accéder à des ressources dans les 6 mois. Les jeunes susceptibles d'accéder à ce dispositif sont accompagnés par les conseillères habitats avec lesquelles est instruite une demande auprès de la CUO. Le 6 décembre 2014, 2 jeunes sont entrés dans cet hébergement.

- *La question des personnes inscrites dans le cadre de formations rémunérées à hauteur de 339€ / mois et ne donnant pas suite à une ouverture de droits au chômage.*

Dans ce contexte, il reste difficile de travailler sur un véritable projet de recherche de logement, la mise en péril de la formation peut alors être une des conséquences lorsque le parc associatif n'est pas en capacité de répondre.

Ces différentes difficultés expliquent notamment que 35% (40 % en 2013) des jeunes reçus reportent leur projet ou ne viennent plus à leurs rendez vous. Néanmoins, malgré ces freins très importants, plus d'un tiers des jeunes accompagnés par le Service Logement Jeunes accèdent à une solution.

-LES INFORMATIONS COLLECTIVES RELATIVES A LA RECHERCHE DE LOGEMENT

Cette action de sensibilisation a pour objectif de développer les connaissances des jeunes, nécessaires pour définir et mener à bien leur projet d'accès à un logement autonome, à partir d'échanges et de leurs propres questionnements.

Le public concerné regroupe des jeunes de 16 à 30 ans, orientés par les partenaires, qui souhaitent s'engager dans une recherche de logement ou simplement en demande d'information.

L'Association Jeunesse et Habitat présente son action et plus particulièrement celle du Service Logement Jeunes. Le public se présente également et s'ensuivent des échanges de questions-réponses avec la possibilité de visiter le Foyer des Jeunes Travailleurs de Tours.

Après l'intervention collective d'une durée maximale de 2 heures, un entretien individuel peut être proposé aux jeunes s'ils souhaitent être accompagnés dans leur recherche, sur les territoires ou à Tours.

Trois axes d'intervention sont privilégiés : savoir chercher, savoir louer, savoir habiter.

Sont abordés les droits et devoirs d'un locataire, les documents indispensables à détenir pour entamer une recherche de logement, le vocabulaire à connaître (garantie, caution, locapass, bail, état des lieux...), les démarches à réaliser, les éléments budgétaires...

Certains partenaires peuvent demander des interventions plus spécifiques avec la mise en place, par exemple, d'exercices pratiques : constitution d'un budget d'entrée dans un logement virtuel, estimation CAF, recherches de logement sur Internet, appel de propriétaires... que l'on nomme plus spécifiquement ATRL (Ateliers Technique de Recherche de Logement). Les jeunes sont alors, la plupart du temps, en recherche active de logement.

Ces actions collectives ont, pour certaines personnes, amorcé une recherche de logement qui leur a permis de trouver un logement ou de reporter leur projet par manque de solvabilité, d'un départ vers un autre territoire... Certains jeunes étaient venus pour avoir des informations pratiques sur le savoir chercher avant d'entreprendre des recherches seuls.

En 2014, une vingtaine d'informations collectives ont été réalisées pour environ 200 jeunes.

Les structures concernées ont été L'Ecole de la Deuxième Chance (E2C), les Missions Locales d'Indre et Loire, la classe CIPPA du Lycée Emile Delataille de Loches, l'ATEC CIBC, l'UFCV, différentes structures qui accueillent des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le FJT de l'Association. Les différentes structures sont systématiquement rencontrées en amont pour adapter au maximum notre intervention au public concerné.

Cette année, nous avons continué à travailler avec le jeu de société « j'me Loge ». Le système de questions/réponses permet de dynamiser l'intervention et de la rendre plus ludique ; et ainsi faire le lien avec d'autres thématiques liés au logement : budget, impôt, tribunaux...

En 2015, nous conserverons les partenariats actuels et en développerons de nouveaux : les CFA, d'autres services de l'ASE... En effet, ce type d'interventions nous semble pertinent puisque nous recevons très souvent les jeunes concernés en entretien individuel.

En 2014, nous avons travaillé sur un protocole d'évaluation de nos interventions. Celui-ci a été testé, remanié et finalisé. Il sera donc opérationnel pour l'année 2015.

Nous proposons également un atelier autour des impôts aux résidents du FJT et des résidences sociales, nous espérons pouvoir développer et ainsi le proposer à nos partenaires.

-LES MESURES « ASLL » MAINTIEN

La mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) de type maintien est sollicitée face à certaines difficultés repérées dans la prise en main d'un logement et à un besoin exprimé par les personnes d'être soutenues dans son investissement. Les axes de travail sont par la suite précisés lors de la signature d'un contrat d'accompagnement. Les entretiens réguliers au domicile et au Service Logement Jeunes ainsi que des ateliers collectifs et des rencontres extérieures avec des partenaires, permettent de travailler ces différents objectifs individualisés.

En 2014, 13 mesures ont été accordées et financées par le Conseil Général pour 10 ménages accompagnés (11 mesures de 6 mois dont 4 renouvellements et 2 mesures de 3 mois). A noter également que les suivis de 6 mesures accordées et financées au titre de l'année 2013 se sont terminés en 2014. Nous avons sollicité un renouvellement de mesure pour 2 ménages.

Depuis septembre 2014, de nouvelles mesures sont mises en place par le conseil Général, il s'agit des mesures « premiers pas dans le logement », accordées pour une durée de 3 mois. Cette mesure « allégée » par rapport à une mesure ASLL maintien classique vise à accompagner le ménage pour la réalisation des démarches afférentes à la prise d'un logement autonome (ouverture des compteurs, mise en place des paiements, mensualisation des charges, ouverture des droits...). Ces mesures nécessitent un travail partenarial étroit avec les services sociaux de secteur car dans ce cadre nous ne nous y substituons pas et pour les personnes bénéficiaires du RSA, n'en n'assumons la référence.

Caractéristiques des jeunes accompagnés (18-30 ans) :

Les 14 ménages concrètement accompagnés en 2014 se décomposent de la façon suivante :

5 hommes seuls – 1 femme seule - 6 femmes célibataires dont 4 avec enfant(s) – 2 couples avec 1 enfant.

En début de mesure :

TRANCHE D'AGE	Nombre	%
Les 18 – 21 ans	5	31
Les 22 – 25 ans	6	37,5
Les 26 -30 ans	4	25
Les plus de 30 ans	1	6,5

STATUT D'ACTIVITE	Nombre	%
Bénéficiaire du RSA socle	6	37,5
Bénéficiaire du RSA activité	1	6,5
Bénéficiaire de l'AAH	1	6,5
En formation professionnelle	2	13
Salarié en CDD à temps plein	1	6,5
Salarié en CDD à temps partiel	1	6,5
Salarié en CDI à temps plein	1	6,5
Salarié en CDI à temps partiel	1	6,5
Salarié en intérim	1	6,5
Sans ressources	1	6,5

RESSOURCES	Nombre	%
- de 450€ / personne	5	31,25
Entre 451 et 790€	3	18,75
Entre 791 et 1130€	6	37,5
+ de 1131€	2	13

Le contenu de l'accompagnement

Les principaux axes travaillés sont :

- L'appropriation du logement
- L'aide dans la gestion du budget : les accompagnements budgétaires sont réellement ardues à mettre en place du fait de plusieurs facteurs : budget quasi inexistant, rapport à l'argent complexe, nécessité de rigueur budgétaire, sollicitations extérieures (crédits à la consommation, société de consommation...).
- L'accompagnement dans les démarches administratives
- L'accès aux droits (santé, emploi, logement, etc.)
- L'insertion sociale et professionnelle.

Mais il est toujours abordé lors des entretiens, d'autres axes de travail, tels que l'éducation des enfants, les relations familiales, l'histoire de vie, l'estime de soi, l'entrée dans l'âge adulte, la mobilité, le rapport à l'identité... Autant de sujets qui nécessitent régulièrement des orientations et parfois des accompagnements vers nos partenaires.

En 2014, nous avons mené à bien des projets d'ateliers collectifs (goûters de Pâques et de Noël, repas de juin et décembre, ateliers culinaire et administratif...). En 2015 nous souhaitons mettre en place des ateliers autour des économies et du gaspillage, en partenariat avec l'Agence Locale des Energies 37.

Le travail de veille et de partenariat dans le cadre des références socioprofessionnelle RSA a été réalisé en 2014 et a fait l'objet de la signature de 6 CER.

4- Le développement territorial et l'animation partenariale

4-1 Les projets de développement d'une offre adaptée aux besoins des jeunes

Depuis près de 10 ans, avec l'appui des pouvoirs publics, l'association contractualisait chaque année avec des Communautés de Communes dotées d'un PLH, afin de réaliser des études. Ce travail a permis d'accompagner plusieurs territoires dans les réflexions relatives à la problématique « habitat jeunes » de telle sorte à ce que des programmes d'actions puissent être envisagés et rendus opérationnels. Nous constatons depuis la fin d'année 2009, un relatif essoufflement de cette dynamique. Seuls quelques territoires restent aujourd'hui à mieux appréhender.

En revanche, depuis quatre ans, nous assurons le « service après vente » auprès des Communautés de Communes en les accompagnant dans la réalisation d'opérations, à différentes échelles.

▪ **La Communauté de Communes Chinon Loire Vienne**

→ En lien avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ), nous avons accompagné la Communauté de Communes dans son projet de reprise de l'ancien EPHAD des Groussins à Chinon et sa transformation en Résidence Sociale – Foyer des Jeunes Travailleurs de **61 logements**. La mission a consisté à animer le réseau des acteurs concernés par le projet : les co-gestionnaires pressentis (l'association CLAAC de Chinon et les Compagnons du Devoir), Val Touraine Habitat et l'ensemble des financeurs de l'opération. La réhabilitation a débuté en juin 2014. La mission est terminée.

→ Poursuite de l'accompagnement du gestionnaire pressenti (l'association CLAAC) pour l'opération de **12 logements** programmée dans le Véron.

▪ **L'étude de faisabilité relative à la création d'une Centrale de réservation régionale :**

Piloté par l'URHAJ Centre avec l'appui du Conseil Régional et de l'Etat, ce projet nous associant en Indre et Loire vise à lever l'un des freins à la mobilité formative que peut être l'accès à un hébergement quand les apprenants sont appelés à fréquenter un territoire de façon courte et/ou séquencée. Après une étude réalisée en 2013, visant à recenser et rendre visible l'offre d'hébergement existante, 2014 a permis la phase opérationnelle de conception de l'outil en ligne. Une première présentation a eu lieu à Orléans au mois de novembre. Ainsi, le lancement de la plateforme « e-logement » a eu lieu le 8 janvier 2015, en présence du Président du Conseil Régional et du Recteur de l'Académie.

▪ **Une résidence FJT à Langeais :**

C'est en 2011 et 2012 que nous avons étudié la faisabilité, puis recherché les financements, d'une des préconisations de l'étude réalisée en 2009 sur le Pays Loire Nature : la création d'un FJT sur Langeais avec **7 logements**. Les travaux ont ainsi débuté en début d'année 2013, la résidence a été livrée en avril 2014 et inaugurée en octobre.

▪ **Le projet d'Hôtel de l'Alternance :**

Depuis la parution de l'appel à projets du Programme des Investissements d'Avenir (Grand Emprunt) dans son volet « hébergement des jeunes travailleurs en alternance », l'association a mobilisé ses partenaires pour proposer une réponse adéquate en centre ville de Tours, sur le site des casernes Beaumont – Chauveau.

Le projet consiste à créer un foyer des jeunes travailleurs de **45 logements pour 60 places** dont la particularité serait de proposer des séjours courts et/ou séquencés grâce à une gestion de type hôtelier.

Le tour de table financier est stabilisé. Toutefois, en raison de problématiques architecturales nouvelles et de difficultés administratives liées au foncier, le programme a pris du retard.

Les travaux devraient débuter en juin 2015.

▪ **Un projet de 5 logements à Joué lès Tours :**

A la demande de la Ville de Joué lès Tours, propriétaire d'un bâtiment ancien à proximité de l'une de nos résidences, avec Touraine Logement, nous nous intéressons à sa transformation en une petite unité FJT de 5 logements. L'étude architecturale et l'approche financière ont été réalisées en 2012. Les travaux ont débuté en septembre 2014. La résidence devrait être livrée avant la fin du 1^{er} semestre 2015.

4-2 La co-animation du « Groupe logement des Jeunes » du PDALPD

Le groupe « Logement des jeunes » du PDALPD 2012-2016 s'est réuni pour la première fois en octobre 2012. Il est co-animé par l'Entr'Aide Ouvrière (EAO) et AJH. Le premier objectif qui lui a été assigné est de travailler sur la problématique des jeunes sans ressources ou aux ressources précaires ne permettant pas l'accès à un logement ou un hébergement adapté à leur situation.

En effet, après avoir épuisé leur réseau amical, les jeunes non solvabilisés par le RSA, sans soutien familial, se retrouvent sans logement. Pour autant, ils ne sont pas (encore) marginalisés. Pour les organismes qui les accompagnent, la seule solution mobilisable relève du secteur de l'hébergement (CHRS, foyer d'urgence...). Or, la nature de leurs difficultés ne relève pas de ces dispositifs. Il existe alors un risque de marginalisation progressive car ils sont confrontés aux publics en grande exclusion et aux problématiques qui y sont associées. Pour les autres, l'errance ne tardera pas les rattraper si aucune solution formative ou professionnelle n'est mobilisée.

Après avoir réalisé en 2013 une étude confirmant ce constat (une centaine de jeunes repérés), le groupe « Logement des jeunes » du PDALPD, composé des autres organisations du réseau Habitat Jeunes (FJT, Services Logement Jeunes), des Missions locales, du PACT, du CIAS de Loches, de l'Etat, du Conseil Général, de la CAF et de Tour(s) Plus, a travaillé sur un **projet expérimental**. Ce dernier a pour objectif de sécuriser ces parcours de jeunesse dont les fragilités conduisent, à moyen terme, à des coûts sociaux et économiques conséquents.

Concrètement, l'Association Jeunesse et Habitat a mobilisé un T3 auprès de Tour(s) Habitat, pour deux jeunes, le temps pour eux d'accéder à des ressources pérennes. Un accompagnement renforcé de 6 mois sur l'insertion professionnelle est effectué par la Mission Locale de Touraine. Les orientations sur ce dispositif (entrées-sorties permanentes) sont validées en CUO.

Quant aux financements, l'Etat (via l'ALT) et la Fondation de France permettent une expérimentation de 2 ans. Ainsi Charlotte et Nassim ont intégré ce logement en décembre 2014.

Le groupe « Logement des jeunes » du PDALPD se réunit environ une fois par trimestre.

A noter également que nous participons à **d'autres groupes du PDALPD** :

- la communication
- la sécurisation et le maintien dans le logement
- la santé mentale
- la complémentarité des dispositifs d'hébergement et de logement accompagné

Nous avons également été **présents lors des discussions** sur la fusion SIAO-COLAC, l'élaboration du nouveau cahier des charges des mesures ASLL, et les réflexions autour des nouveaux critères DRE.

4-3 La mobilisation du parc privé : le service de médiation locative

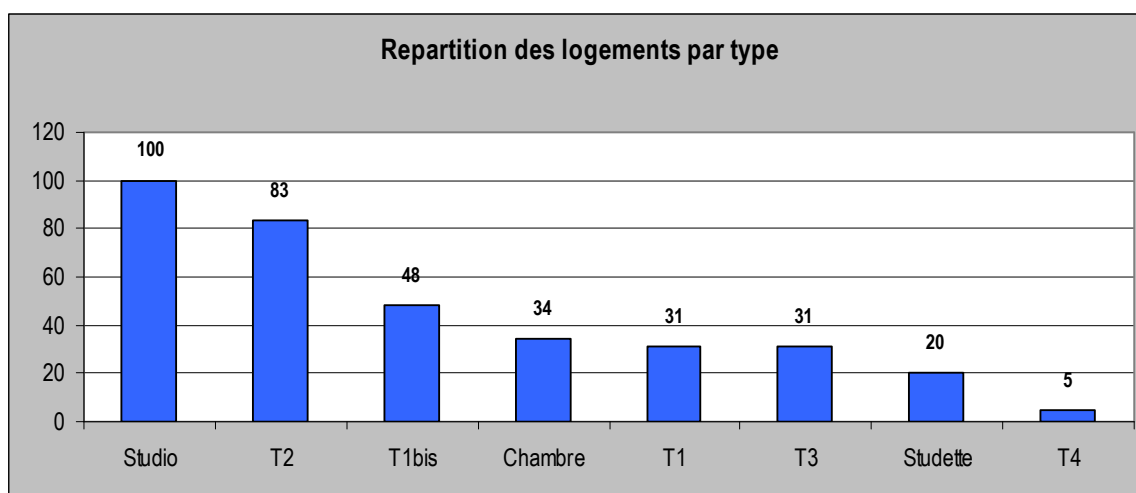
Cette action consiste à prospecter, capter de nouveaux logements, mettre en relation des bailleurs privés avec des jeunes demandeurs de logement, réaliser une médiation locative, repérer des logements insalubres ou non décents, gérer la base de données existante... Elle englobe l'ensemble des leviers permettant de faciliter l'accès des jeunes au parc privé et le maintien dans leur logement.

-L'animation d'une bourse au logement :

Elle nous permet de collecter des offres de logement grâce à la mise en place de relations privilégiées avec des bailleurs privés. Nous les proposons, après étude de leur projet, aux jeunes que nous accompagnons dans leur recherche. Nous assurons également un suivi du jeune une fois son entrée réalisée dans le logement.

En 2012, nous avons procédé à une refonte importante de la Bourse au logement en visant la fidélisation de nos partenaires bailleurs : mise en place d'une charte de la médiation locative, adhésion des bailleurs, contrat d'accompagnement pour le jeune, une systématisation des visites de logement en amont...

- Au 31/12/2014, notre bourse au logement compte 97 bailleurs privés pour 337 logements (pour près de la moitié d'entre eux, il s'agit de studio ou de T2, plus des deux tiers sont concentrés sur l'agglomération).
- 9 nouveaux bailleurs ont adhéré en 2013 et 18 ont renouvelé leur adhésion.
- 6 logements ont été visités
- Sur les territoires non agglomérés : 19 mises en relation ont été réalisées pour 17 jeunes, 6 jeunes sont entrés dans un logement de la bourse. 3 dossiers sont encore en cours d'accompagnement.
- Sur l'agglomération : 55 mises en relation ont été réalisées pour 36 jeunes, 11 jeunes sont entrés dans un logement de la bourse (1 dossier est encore en cours d'accompagnement).
- 17 jeunes sont donc rentrés dans un logement de la Bourse, cela représente environ 10 % des entrées réalisées par le SLJ dans le parc privé.



-Les autres actions menées pour faciliter l'accès des jeunes au parc privé et le maintien dans leur logement :

- Nous participons au programme LCTS : L'Etat, le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération trois associations tourangelles titulaires (Vienne Apart, FICOSIL et AJH) ont déterminé un protocole d'intervention pour faciliter la production et le suivi des logements privés conventionnés de type « très social ». Les grands principes sont la sécurisation des bailleurs et la médiation entre les ménages et leurs locataires. Nous assurons la médiation locative sur 5 LCTS (un à Tours centre, un à St Avertin, un à Chambray-les-Tours et deux à Loches). Nous avons été interpellés pour plusieurs autres logements sur le département.
- Nous sommes également en lien avec le PACT sur le volet « Insalubrité ». 3 études ont été faites cette année. 2 sont encore en cours.

5- La restauration associative

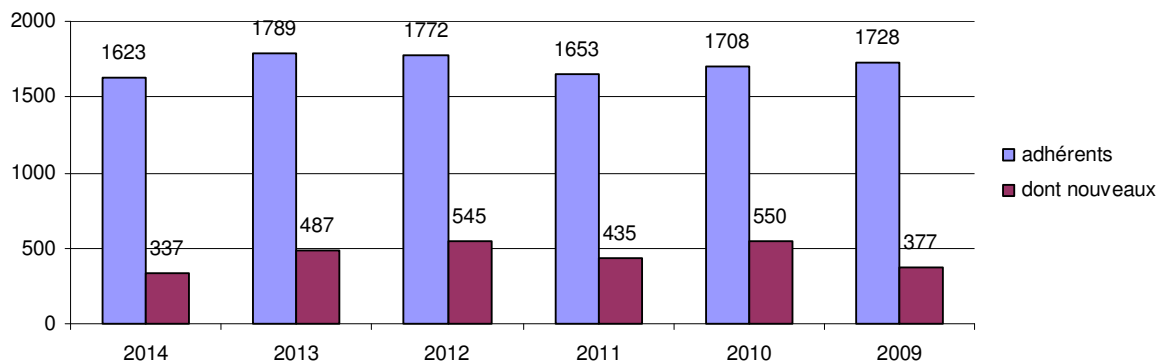
Depuis sa création en 1945, l'Association fait vivre une restauration associative ouverte aux adhérents demeurant dans le quartier ou y exerçant une activité professionnelle.

Ce service, certes original mais familier pour les associations Habitat Jeunes, fonde sa légitimité sur une mixité des publics accueillis. Chaque jour, jeunes résidents, employés et ouvriers du quartier, personnes âgées y résidant, directeurs de services de la Préfecture et du Conseil Général, cadres de la SNCF, élus du Conseil Général, majeurs protégés sous tutelle, musiciens de Jazz à Tours et du Conservatoire ... s'y croisent et se côtoient.

Ce qui est moins visible, ce sont les autres actions menées qui concernent plus généralement les problématiques d'alimentation chez les jeunes. Nous en retrouverons le détail dans la seconde partie de ce chapitre consacré à la restauration associative.

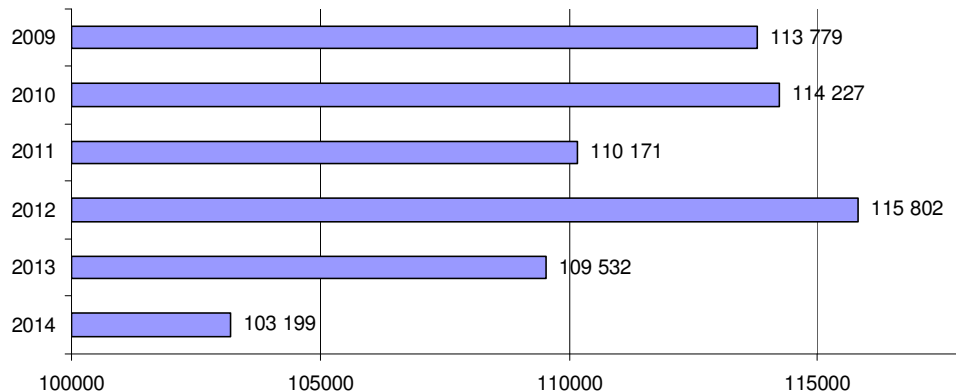
5-1 Le restaurant associatif - données générales

Les adhérents non résidents en 2014

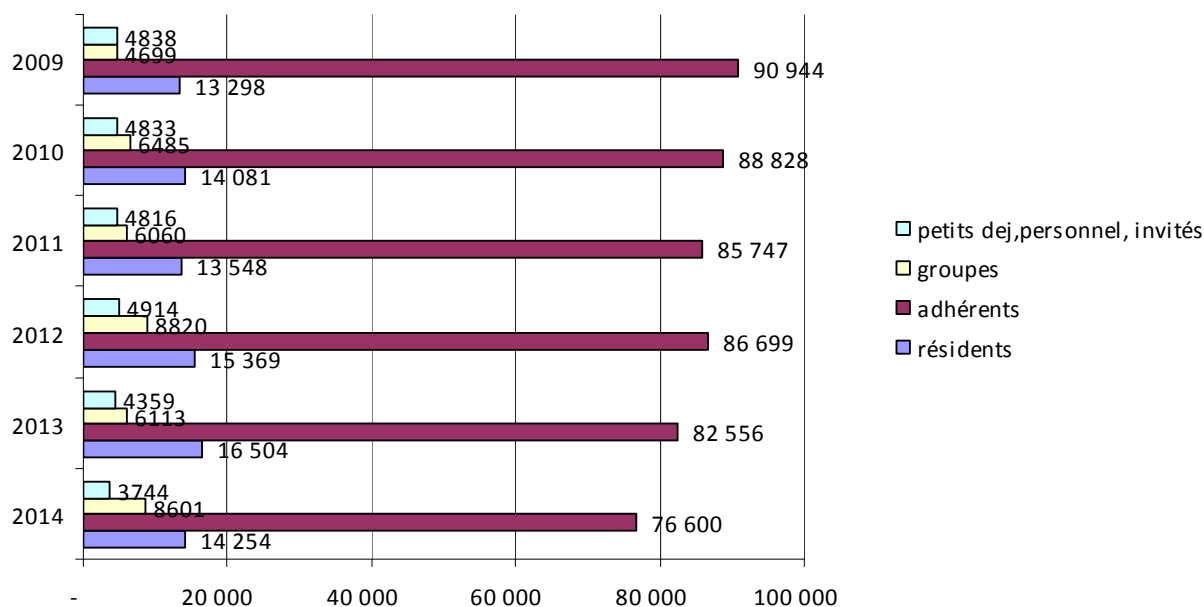


Nous connaissons une baisse assez nette du nombre des adhérents en 2014. Le non renouvellement en est une raison significative.

La fréquentation du restaurant associatif



Malgré tous nos efforts, tant sur le plan de la qualité que sur celui de la communication, la baisse du nombre de repas servis se poursuit.



Ce graphique nous montre que nous enregistrons une nouvelle diminution du nombre de repas servis. Les groupes progressent mais essentiellement grâce au festival Rayon Frais qui nous amène 1800 repas. Moins de repas servis au personnel. Les résidents sont également moins nombreux à fréquenter le restaurant (à relier avec la baisse du nombre de prises en charge)

5-2 La fréquentation et le respect de l'instruction fiscale

Notre Association affirme le caractère social de son restaurant dont le fonctionnement s'inscrit dans les pratiques des Foyers de Jeunes Travailleurs et sont conformes à la ligne fixée par la Direction de la Législation Fiscale du Ministère des Finances. C'est sur ces bases que nous continuons à nous situer hors du champ d'application des impôts commerciaux.

Les critères précisés dans la « fiche technique » éditée par l'administration fiscale sont au nombre de douze regroupés sous quatre thèmes :

▪ **LE PRODUIT :**

Notre service de restauration est ouvert à une population autre que les résidents de manière à privilégier le brassage social et intergénérationnel. Les statuts de l'association, les rapports d'activité, les projets pédagogiques témoignent de cette volonté.

1 - Le produit proposé consiste en un repas complet consommable sur place.

En théorie, le repas peut ne pas être complet. Le self intégral permet la prise d'un seul élément. Dans les faits, aucun adhérent n'utilise cette faculté mais tous apprécient la souplesse du dispositif proposé.

2 - La salle de restaurant et ses horaires d'ouverture sont communs aux adhérents et aux résidents.

Ce principe est respecté.

3 - Les espaces alloués à la restauration sont imbriqués dans l'espace du Foyer. Il doit être nécessaire de passer par l'entrée du foyer pour accéder au restaurant

Ce volet de l'instruction est complexe à mettre en œuvre, notamment pour des raisons de sécurité. Les locaux d'activité ou spécifiquement liés à une fonction, du fait de leur implantation dans des bâtiments anciens de centre ville, sont dispatchés sur l'ensemble de l'unité foncière.

4 - La salle de restauration est sous la responsabilité de l'équipe éducative. Une coordination doit être organisée entre cette équipe et les services de restauration

Ce principe est respecté : L'Association s'est doté d'un projet social spécifique à ses adhérents non résidents. Animations, expositions, informations, communications ... les volets de ce programme sont présents et visibles dans l'espace restauration.

▪ **LE PUBLIC :**

5 - Les usagers du restaurant sont adhérents à l'association.

Ce principe est respecté : Tous les membres, résidents et non résidents, sont titulaires d'une carte d'adhérent. Celle-ci est exigée à chacun des passages.

L'analyse des caractéristiques de nos adhérents non-résidents nous permet, chaque année, de vérifier le brassage social et générationnel, voulu par l'Association.

En 2014 :

csp	nombre	pourcentage
Apprentis	1	0,1
Artisan/Commerçant	40	2,5
Cadre supérieur	260	16,0
Chef d'entreprise	9	0,6
Demandeur d'emploi	36	2,2
Employé	667	41,1
Profession libérale	19	1,2
Organisation	79	4,9
Ouvrier	38	2,3
Prof intermédiaire	51	3,1
Retraité	180	11,1
Scolaire/Étudiant	152	9,4
non communiqué	91	5,6
total	1623	100,0

tranche d'âge	nombre	pourcentage
- de 20 ans	59	3,6
+ de 80 ans	24	1,5
20 à 29 ans	151	9,3
30 à 39 ans	284	17,5
40 à 49 ans	341	21
50 à 59 ans	399	24,6
60 à 69 ans	156	9,6
70 à 79 ans	53	3,3
non communiqué	156	9,6
total	1623	100

6 - Ils sont invités aux Assemblées Générales et ont le droit de vote.

Ce principe est respecté : Les adhérents sont invités par voie de presse. Des rappels sont effectués pendant plusieurs semaines sur les tables du restaurant.

7 - Ils sont éligibles au Conseil d'Administration

Ce principe est respecté : Les usagers de la restauration associative bénéficient de quatre postes dans le collège des membres associés. Ces postes sont systématiquement pourvus. Les résidents bénéficient également de quatre postes.

8 - Ils sont informés et sensibilisés sur les situations des jeunes accueillis et sur les activités de l'association

De nombreuses communications sont faites dans ce sens : voir projet – restauration et présence dans l'Espace Restauration, des documentations relatives aux activités de l'association.

9 – Les adhérents sont sollicités pour participer aux actions menées par l'association.

Ce principe est respecté : voir programme d'action restauration

Les adhérents sont sollicités lors de différentes actions tels que des quiz concernant la sécurité routière, des dégustations de produits locaux ...

10 - Les résidents doivent représenter au moins les deux tiers de l'ensemble des bénéficiaires du service de restauration selon les modes de calcul retenus par l'administration fiscale.

En 2014, les résidents représentaient 65.7 % des repas servis et les adhérents non résidents 34.3%

▪ **LES PRIX**

11 - Les tarifs appliqués sont comparables à ceux de la restauration administrative pratiqués.

Ce principe est respecté. L'accueil des agents des administrations territoriales (Conseil Général, Ville de Tours), ceux de la SNCF, ainsi que notre convention avec le Ministère de l'Intérieur montrent que nos tarifs sont similaires. *A noter que les restaurants administratifs peuvent bénéficier de subventions pour équilibrer leur gestion.*

12 – Les prix sont modulés en fonction des ressources des adhérents, lesquels resteront libres de communiquer le montant de ces dernières pour bénéficier d'un tarif réduit.

Les étudiants, lycéens et les personnes justifiant de ressources mensuelles inférieures au SMIC peuvent bénéficier de tarifs préférentiels. Pour cela, la personne doit présenter un justificatif.

Actuellement, **159 adhérents bénéficient de ce tarif.**

Par ailleurs, des conventions ont été conclues avec l'école PIGIER, le Conservatoire, l'UER Musicologie et l'école Jazz à Tours pour faciliter l'accueil des élèves et stagiaires à des tarifs très adaptés à leurs modestes budgets. Au 31 décembre, **113 stagiaires et élèves** bénéficiaient de ces conventions. Soit, en tout, **272 personnes.**

▪ **LA PUBLICITE :**

L'Association ne fait aucune publicité sur ses activités.

5-3 La Haute Qualité Alimentaire®

Depuis plusieurs années, l'association est engagée dans une démarche visant à mettre en œuvre les principes généraux de la Haute Qualité Alimentaire® en restauration collective tels que le mouvement Slow Food a commencé de les définir.

Une nouvelle zone de distribution ouverte à l'automne 2011, la salle de restauration rénovée pendant l'été 2013, un changement quasi complet de l'équipe de production en deux ans et l'assistance technique de la société Empreintes Culinaires qui adhère aux mêmes valeurs que les nôtres nous auront permis de franchir une autre étape.

Dans notre restaurant, la HQA® prend les dimensions suivantes :

- le bannissement des plats issus de l'industrie agro alimentaire, sursaturés en graisse et en sucre (produits panés, pizzas ...) et leur remplacement par des fabrications « maison »,
- la réduction de certains ingrédients des mêmes filières au strict minimum (ex fonds de sauce ou crèmes desserts lyophilisés)
- la confection pas nos soins de toutes nos pâtisseries, pour le moment, à l'exception de la pâte,
- la mise en valeur du patrimoine culinaire de nos régions par la fabrication « maison » de tous nos plats et la découverte ou la redécouverte de plats traditionnels,
- l'utilisation de 80% de produits frais,
- l'application de la saisonnalité dans les menus,
- la confection régulière de repas à thèmes, sur la base de produits que des fournisseurs locaux proposent en parallèle à la dégustation,
- le développement de plusieurs partenariats avec des producteurs locaux : œufs, fromages, pain, vins, fruits, légumes, jus de pomme, bière, limonade, café ... avec une mise en valeur de leurs produits auprès de nos convives,
- une politique tarifaire maîtrisée qui permet au plus grand nombre de consommer un repas complet pour 8.5 Euros pour les adhérents et de 5 à 6 Euros pour les résidents

Avec Tours, cité de la Gastronomie, notre association s'inscrit résolument dans cette démarche ...

Notre partenariat avec RAYONS FRAIS, la biennale des arts urbains, témoigne de la pertinence de ce choix éthique. En 2014, l'association a de nouveau assuré, pendant la préparation puis la durée du festival, le catering des techniciens et des artistes dans un cadre extérieur complètement relooké.

5-4 Les procédures et les contrôles

En octobre 2010, après le départ de l'un de nos chefs de restauration, après 30 ans de présence, nous avons peiné à trouver un remplaçant. Deux chefs gérant se sont succédés avant que nous décidions de nous doter d'une autre organisation.

L'assistance technique d'Empreinte Culinaire, entreprise en fin d'année 2011 nous aura permis de renouveler presque intégralement l'équipe et nous doter d'une organisation propre à maintenant satisfaire à la réglementation sur le plan de l'hygiène.

Les autocontrôles sont en place. Des audits externes sont effectués. Les tableaux de gestion sont tenus.

Une inspection récente des « services vétérinaires », malgré quelques failles, a montré la fiabilité de nos procédures. Nous continuons de progresser.

Notre chef de restauration, Benjamin Marchand, nommé en octobre 2012, nous a quittés pour d'autres horizons professionnels et géographiques en août 2014. Nous avons fait le choix de proposer ce poste à son second, Olivier Nogues. Bien qu'encore en période d'apprentissage, épaulé par Empreinte Culinaire, ce jeune chef prometteur, issu d'une reconversion professionnelle, a su répondre à ce nouveau challenge. L'année 2015 lui permettra de prendre pleinement la mesure de son poste. Avec une équipe stabilisée et des procédures maintenant appliquées qui devraient permettre une meilleure optimisation de notre outil.

5-5 La gamme de restauration(s)

Si le restaurant associatif a été de tous temps l'objet de toutes les attentions de l'association, car il en est l'une des vitrines, d'autres actions sont menées, principalement en direction des résidents.

Depuis la fin de l'année 2011, nous nous sommes dotés d'une nouvelle cuisine à l'usage exclusif des jeunes : la cuisine partagée. Equipée d'un matériel semi professionnel, les jeunes peuvent s'y confectionner leurs repas à plusieurs et le partager dans la même pièce. Ce nouvel espace vient renforcer les deux kitchenettes d'étage (ou de voisinage) dont les surfaces permettent seulement à une ou deux personnes de confectionner un repas. L'association a ainsi adopté le principe de « gamme de restauration(s) » permettant d'offrir plusieurs systèmes de restauration.

Un autre élément de cette gamme est la réservation de repas après l'heure du service.

5-6 Les actions collectives « alimentation »

Plusieurs actions en direction des résidents et des adhérents s'appuient sur la restauration et l'alimentation. Au-delà du message sanitaire qui conserve son importance, notre volonté est de proposer à tous de découvrir notre patrimoine alimentaire et culinaire, de nouvelles saveurs, de nouveaux produits et de promouvoir le « bien manger »

Des fruits pour tous

Action financée par AJH sur ses fonds propres.

Le *Programme National Nutrition Santé* propose de manger aux moins 5 fruits et légumes par jour. Les études menées par l'Observatoire National de la Santé des Jeunes créé par l'UNHAJ expliquent que les préconisations ne sont pas suffisantes pour influencer durablement sur les comportements alimentaires des jeunes.

Au restaurant associatif, le constat est similaire, les résidents consomment pas ou peu de fruits. Pourtant, lorsque celui-ci est offert, l'expérience démontre que la majorité des jeunes le consomme. C'est par ces initiatives que les comportements alimentaires quotidiens pourront être modifiés durablement. Le fruit est consommé sur place ou emporté. C'est un élément primordial de l'éducation à l'alimentation saine. La saisonnalité est aussi respectée dans le choix des produits.

Chiffres clés 2014

- 30 fruits distribués par jours gratuitement aux résidents,
- près de 10000 fruits consommés par an.

En 2014, et malgré l'arrêt de tout financement depuis 2012, AJH s'est de nouveau positionnée pour maintenir cette action d'éducation alimentaire. « A AJH, les résidents mangent des fruits et en redemandent ! ». Du lundi au vendredi, ce sont 30 fruits frais et de saison qui sont distribués au restaurant quotidiennement. Bien que reconnaissant son bien-fondé, l'ARS et la DRAAF ne soutiennent plus l'action.

Vernissages d'expositions

Les larges murs du restaurant associatif donnent des idées. Nous proposons désormais à des artistes (peintre, photographes...) d'exposer gratuitement à AJH. En échange, le vernissage est offert par l'association, préparé par l'équipe de cuisine. Toute l'année, des artistes se sont succédés offrant ainsi aux résidents et adhérents un large éventail. Le vernissage est aussi l'occasion de rencontrer les artistes et d'échanger sur leurs pratiques, leurs techniques. Au total, 6 artistes ont été exposés en 2014.



D'autres animations ponctuent l'année comme des dégustations de produits locaux, des petits déjeuners géants (programme financé par l'ARS via l'URHAJ).

Des producteurs locaux

AJH s'est engagé à cuisiner des produits frais dont certains issus de filières courtes. Des rencontres directes ont été imaginées entre producteurs et adhérents. Le restaurant associatif est ainsi transformé en espace de rencontre qui valorise le « bien manger » et la production locale. Biodiversity (miel de ville), la fromagerie Maurice, ou encore les Caves du Père Auguste sont intervenus en 2014 pour faire partager leur production. Ce programme sera étendu en 2015.



La lutte contre le gaspillage

Les adhérents d'AJH ont été sensibilisés durant plusieurs semaines au gaspillage alimentaire. En communiquant autour du pain (produit facile à trier et visible), chacun était invité à ne pas gaspiller et à trier en fin de repas. L'opération a été renouvelée à plusieurs reprises durant l'année.

Sur chaque session quatre baguettes sont jetées chaque jour. Une filière de recyclage a été organisée avec l'aide d'un salarié. Depuis cette démarche, le pain est désormais trié en permanence et recyclé. Le volume de déchets baisse.

XXXXXXXXXXXX

QUELQUES MOTS DE CONCLUSION ...

Tout au long de l'année 2014, l'Association a travaillé à l'actualisation de son Projet Associatif.

Un groupe – projet et des séminaires auront permis de faire le bilan du précédent et définir les contours du prochain. Encore en mode « épreuve », le nouveau Projet Associatif pourrait être validé au printemps 2015.

Les instances de l'Association sont réellement actives. Plusieurs commissions fonctionnent en parallèle ; elles enrichissent les débats et contribuent à définir les orientations (restauration – emploi – finances).

Les résidents sont associés aux réflexions et aux décisions au sein même du Conseil d'Administration (24 membres) où ils détiennent quatre sièges et dans le Conseil de Vie Sociale où ils jouent un rôle prépondérant. Un bureau composé de sept membres se réunit toutes les trois semaines. Il forme l'exécutif.

37 personnes composent l'équipe salariée d'AJH. Dont dix sont en emplois aidés (CUI-CAE et emplois d'avenir).

L'Association apporte une attention particulière à l'accueil de ses nouveaux salariés en emplois aidés en suivant une procédure d'accueil précise qui place le nouvel arrivant au cœur de la structure. Chaque nouvelle personne recrutée se voit présenter l'équipe de travail, les locaux et le poste par le responsable du service. Le lien est ainsi fait avec les autres membres de l'équipe afin de permettre une communication plus facile et ainsi d'être toujours vigilant et à l'écoute des personnes en contrats aidés. En plus de cet accompagnement sur le poste de travail, un accompagnement en direction de l'insertion sociale et professionnelle est réalisé par un responsable de service : aide dans la rédaction de CV et lettres de motivation, dans la recherche de formations, emplois... L'association élabore un plan de formation avec la personne en contrat aidé et s'attache à mettre en place une formation pendant la durée du contrat.

Que toutes et tous, salariés et bénévoles, soient remerciés ici pour leur investissement personnel dans ce formidable projet initié par Henri Fontaine en 1945 et qui demeure très vivant, en prise directe avec la réalité de notre temps.

**Le Directeur,
CI GARCERA**

BUREAU

PRESIDENT : SCHMITT Jean Charles
VICE PRESIDENTE : Marie Hélène GODEAU
VICE PRESIDENTE : GUINAND Liliane
SECRETARE : BOURGEOIS Olivier-
TRESORIER : KEHRWILLER Jean-Claude
MEMBRES : ALLAIN Jean - BESNARD Magali - MAISSANT Alain –
COURTOIS Denis

Un Conseil d'Administration de 24 membres
Une équipe salariée de 38 personnes

Février 2015

DIRECTEUR

GARCERA Claude

DIRECTRICE ADJOINTE

JONATHAN Cécile

RESPONSABLES DE SERVICE

JOVENEUX Caroline et CARTEAU Cyril

**ACCUEIL ET
SURVEILLANCE**

EMERY Christophe
GAYRAUD David
LOSANO Philippe

**ADMINISTRATION
SECRETARIAT**

BENCHINOUN Malika
COUCHOU-MEILLOT
Jennifer
THIBAUT Jocelyne

Comptabilité :
GUIONNIERE Angéline
VERNEAU Léa

**DYNAMIQUES
COLLECTIVES**

Responsable :
CARTEAU Cyril

TOUFDY Pépiang

**ENTRETIEN
DES LOCAUX ET
MAINTENANCE**

BELLAKEHAL Marine
CHASLES Patrick
LECOMTE Patrick

RESTAURATION

Responsable :
NOGUES Olivier

ALI AHMED Khalifa
BOUCETTA Fatima
EVRARD Véronique
DELORME Muriel
EL AMARANI Hanaa
FORTIER Philippe
KOUAME Désirée
LEFALHER Philippe
LOEMBA Mariette
MENEZES Lucie
POIRIER Sophie
OUSSENI Roukia
VISONNEAU Line

**SERVICE LOGEMENT
JEUNES**

Responsable :
JOVENEUX Caroline

BESNIER Corine
CHAMPIGNY Déborah
LARGEAU Aline
LE PROVOST Gaëlle
LECOMTE Patrick
LESON Isabelle
NONET Tess
NOUTZOUIDZE Lela